

08

RAPPORT ANNUEL 2008

sfpi ■ fpim

SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT ■ FEDERALE PARTICIPATIE- EN INVESTERINGSMAATSCHAPPIJ

Sommaire

Mot du président	p.5
Composition des organes d'administration et de contrôle	p.9

I. Rapport de gestion de la société **p.11**

Rapport financier	p.11
Aperçu synthétique de l'exercice	p.14
Evénements après la clôture de l'exercice	p.17
Perspectives	p.18
Portefeuille	p.19
Gestion des risques	p.21
Autres aspects	p.23
Rapport des administrateurs indépendants	p.24
Corporate governance	p.25
Responsabilité sociétale	p.29
Comptes annuels statutaires	p.31
Comptes annuels consolidés	p.35

II. Rapports des sociétés en portefeuille **p.43**

Aviation – Aéroport	p.43
Immobilier	p.49
Investissement international	p.52
Innovation	p.54
Développement durable	p.56
Vieillesse	p.57
Holding public	p.58

Mot du Président

STRATÉGIE DE LA SOCIÉTÉ

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement a été créée suite à une fusion après absorption de la Société Fédérale de Participations par la Société Fédérale d'Investissement. L'objet social de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, ainsi que les nouvelles directives qui furent érigées à l'occasion de la fusion, sont ceux définis dans la loi de 2 avril 1962.

Les missions légales de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) consistent à,

- stimuler le développement et l'instauration d'entreprises privées dans l'intérêt de l'économie belge,
- promouvoir l'initiative publique économique,
- contribuer à l'exécution de la stratégie économique de l'Etat, et
- donner des avis à la demande du Gouvernement fédéral.

L'exposé des motifs de la loi du 26 août 2006 réalisant la fusion entre la Société Fédérale de Participations et la Société Fédérale d'Investissement précise que la SFPI poursuivra les objectifs de la Société Fédérale d'Investissement et de la Société Fédérale de Participations.

Le besoin de réorganiser les instruments de participation de l'État, ainsi que de renforcer et rendre cohérente la gestion des participations et investissements publics, ont été les motifs majeurs qui ont conduit à la fusion et à la création d'une seule société.

Le rapport annuel de 2006 traite en détail du contexte général dans lequel la SFPI agit dans le cadre de la stratégie globale des participations et des investissements publics et, en particulier, par rapport aux rôles respectifs des entreprises publiques et du gouvernement en tant qu'actionnaire, tels que stipulés dans les directives de l'OCDE relatives aux règles de gouvernance d'entreprises pour les entreprises publiques. Il y est prévu de confier à la SFPI le rôle de centralisation dans la gestion des participations du gouvernement fédéral.

En outre, la loi du 2 avril 1962 relative à la SFPI rend possible les opérations qui, bien qu'elles ne rencontrent pas entièrement les critères économiques, n'en apportent pas moins une plus-value sociétale non négligeable. Le cas échéant, la SFPI exécute l'opération en son nom, mais pour le compte de l'État, ce que l'on appelle les « missions déléguées ». A noter que ces opérations restent en dehors du bilan de la SFPI, puisqu'elles sont réalisées pour compte de l'État.

La SFPI a l'obligation de s'impliquer activement dans la gestion de ses participations, comme le prévoit la loi de 1962. Même lorsqu'il s'agit de participations prises à la demande de l'État, la SFPI est tenue de s'y conformer.

En ce qui concerne les choix de sa propre politique d'investissements, le conseil d'administration a retenu, comme déjà mentionné dans le rapport annuel de 2006, un certain nombre de secteurs prioritaires. Il s'agit de secteurs économiques tels que l'immobilier, le vieillissement de la population, les fonds d'investissements internationaux, l'aviation et les aéroports, ainsi que les secteurs horizontaux de l'innovation et du développement durable.

La stratégie de la SFPI peut donc se résumer comme suit :

- La gestion centralisée des participations étatiques : la fonction du holding public ;
- la mise en place d'une politique active pour les entreprises privées, de préférence dans les secteurs précités : la fonction de société d'investissement ;
- la collaboration aux projets proposés par l'État fédéral : la fonction d'exécutant pour le compte de l'État, ce que l'on appelle les missions déléguées.

La priorité spécifique de la politique de la SFPI en tant que société de droit public ayant l'État comme unique actionnaire, est la recherche permanente d'une symbiose entre la valeur sociétale d'un projet et son rendement financier.

Au cours de l'exercice écoulé, la SFPI a développé l'encadrement de ses trois fonctions centrales. Pour cela, elle a établi les chartes stipulant les directives pour la direction et le conseil d'administration et qui ont pour but d'objectiver la gestion des activités et de stimuler les meilleures pratiques. Ces directives constituent de la sorte une base de référence face à la multiplicité et à la diversité des décisions auxquelles la société doit faire face dans le cadre de la réalisation de ses missions légales.

NOUVELLES ACTIVITÉS EN 2008

L'année passée, la SFPI a poursuivi sa politique d'investissement proactive avec deux nouvelles participations, toutes deux dans le secteur de l'innovation. Il s'agit d'une participation de l'application mobile du logiciel Navitell, et d'une participation dans le fonds d'investissement de biotechnologie Vesalius Biocapital Fund. En outre, un investissement dans ASCO, une entreprise active dans la construction de pièces d'avion, a pu être réalisé, sous la forme de parts bénéficiaires. Un prêt participatif a également été conclu avec le Palais de Beaux-Arts (PBA) pour un projet de restauration du PBA.

Le gouvernement a également pour la première fois consulté la SFPI, à propos de deux entreprises publiques, à savoir la Poste et A.S.T.R.I.D., et ce, sur la base de l'article 2, § 3 bis de la loi de 1962, inséré à l'occasion de la fusion.

Enfin, la politique de trésorerie a été poursuivie avec toutes les précautions nécessaires dont notamment, un étalement plus important des liquidités et une part plus importante des titres d'Etat.

Mais l'année 2008 s'est principalement caractérisée par une crise financière mondiale sans précédent qui a également affecté la SFPI. L'année 2008, et surtout la deuxième moitié de l'année, a été placée à l'échelle planétaire sous le signe de la crise financière. Une crise qui est apparue après l'effondrement du marché de l'immobilier aux États-Unis et qui a ensuite frappé sans rémission partout dans le monde et ce, en premier lieu dans le secteur des institutions financières.

Les banques et les institutions de placement, traditionnellement à la recherche de l'optimisation de la gestion de leurs actifs financiers réalisaient depuis quelques années des placements de manière croissante dans des instruments structurés et titrisés à l'échelle mondiale. Les valeurs sous-jacentes de ces instruments étaient principalement constituées de crédits, souvent des emprunts hypothécaires, accordés dans un marché immobilier croissant et à des conditions très souples, surtout au début de l'emprunt. Cet octroi de crédits en hausse a été porté par la croissance économique et des taux d'intérêt relativement bas. Suite à l'effondrement du marché immobilier aux États-Unis et aux difficultés éprouvées par un nombre croissant d'emprunteurs pour rembourser leurs crédits, un effet boule de neige s'est mis en place et a causé d'énormes problèmes de liquidités à de nombreuses banques et, finalement, il a aussi affecté leur solvabilité. Du fait de l'extrême enchevêtrement du réseau bancaire au niveau mondial, quasi aucune grande institution de crédit n'a pu échapper aux conséquences de cette crise.

Les banques centrales se sont vues obligées, afin de stimuler les activités de crédit, d'injecter d'importants volumes de liquidités que les banques classiques n'étaient plus disposées à se prêter. D'autres agents du secteur ont dû renforcer le capital de banques concurrentes, intervention nécessaire pour augmenter leur solvabilité amoindrie par la crise de

« subprime », et pour éviter l'effet domino d'effondrement des institutions bancaires. Les gouvernements eux-mêmes ont été obligés d'investir directement dans le capital de certaines banques.

Le début de la crise a immédiatement été suivi d'un effondrement des activités économiques « réelles ». Partout dans le monde, on créait des plans de relance pour stimuler l'économie et les activités de crédit. A son tour, la crise économique a influencé les activités financières et, ainsi, affecté encore davantage la situation des institutions financières. De plus, le marché exigeait des réserves en fonds propres de plus en plus élevées pour rétablir la confiance dans les banques.

Il est difficile de prévoir l'avenir du secteur bancaire pour les prochains mois. Le FMI confirme, dans son report semestriel, Global Financial Stability Report, publié le 21 avril 2009, l'augmentation de la dévaluation des actifs dans le secteur du crédit suite au non-paiement attendu des entreprises et des particuliers. Les banques risquent alors de devoir reconstituer leur capital, suite à des pertes de crédit. Partout dans le monde, les banques vont devoir se défaire des mauvais crédits. Des contrôleurs surveillent la viabilité des banques et vérifient qu'elles possèdent assez de capital, éventuellement avec l'aide du gouvernement.

D'après la Banque Nationale de la Belgique, analysant la situation dans son Financial Stability Report 2008, les trimestres à venir resteront probablement très douloureux, suite aux prévisions conjoncturelles toujours très faibles et à un environnement de travail difficile pour les institutions financières, principalement pour les banques. Cette situation se greffe, en arrière-plan, à un ralentissement économique considérable aux Etats-Unis, et aux inquiétudes concernant la croissance économique dans d'autres régions du monde.

Ni la Belgique, ni le secteur bancaire belge n'ont pu échapper à cette crise financière mondiale. La Belgique fut l'un des premiers pays européens à être frappé par la crise. En outre, les bilans des grandes banques belges sont tous beaucoup plus importants que le produit intérieur brut de notre pays.

Fortis et Dexia, toutes deux cotées en Bourse, et possédant toutes deux une division bancaire importante, ont dû être aidées de toute urgence fin septembre 2008. Le manque de confiance concernant les liquidités se traduisait au niveau des cours boursiers des deux entreprises, qui entamaient une chute sans précédent. Ce n'est que grâce à une intervention radicale au niveau du capital que Fortis a pu être sauvée d'une faillite totale. Dexia n'a pu avoir accès au marché interbancaire que grâce à une garantie massive de l'Etat. Ethias et KBC ont suivi plus tard, et une intervention pour renforcer la solvabilité fut nécessaire pour toutes les deux. Le gouvernement a ainsi muni les institutions les plus fragilisées de moyens financiers. Il s'agissait des institutions provoquant un risque systémique et ayant un impact sur l'ensemble du tissu financier belge. Au total, le gouvernement fédéral belge a réalisé une intervention directe dans le capital de 15 milliards EUR au cours de l'exercice et jusqu'à ce jour : 9,4 milliards EUR pour Fortis Bank, 3,5 milliards EUR pour KBC, 1,0 milliard EUR pour Dexia, 0,74 milliard EUR pour Royal

Park Investments (le SPV dans lequel une partie des actifs toxiques de Fortis furent placés) et 0,5 milliard EUR pour Ethias. En dehors de cela, le gouvernement est intervenu chez Fortis (garantie d'Etat pour des crédits à Royal Park Investments), chez Dexia (pour les pertes sur le portefeuille Financial Products de FSA comme pour l'accès au marché interbancaire) et, très récemment, chez KBC (pour des pertes sur le portefeuille de CDO), au travers des garanties.

Depuis fin septembre 2008, la SFPI a contribué au côté du gouvernement, de façon importante et en un temps record, à l'exécution de ces mesures en prenant des participations dans ces institutions. Puisque la SFPI ne dispose pas de telles sommes et que les risques de ces opérations étaient considérables, le gouvernement a fourni à la SFPI les moyens nécessaires, comme cela est prévu légalement pour les missions déléguées. De sorte que, aujourd'hui, la SFPI détient en mission déléguée des participations de 25% dans Fortis Bank, 25% dans Ethias, 11,6% (des droits de vote) dans BNP Paribas, 5,73% dans Dexia et un crédit convertible de 3,5 milliards EUR dans KBC.

En conclusion de l'année 2008, on peut affirmer que la SFPI a renforcé ses règles internes de gestion et a continué à travailler au renouvellement et à la concrétisation de sa fonction d'investissement. La collaboration avec le gouvernement a été renforcée, d'une part, à travers l'utilisation intensive des missions déléguées dans le cadre de la crise bancaire et, d'autre part, à travers la contribution à l'analyse de nouvelles perspectives pour deux entreprises publiques.

Au niveau financier, la SFPI a une fois de plus réalisé des bénéfices et ce pour plus de 45 millions EUR, ce qui lui a permis d'éliminer entièrement les pertes reportées des années précédentes. Cette performance a permis le versement d'une avance sur dividende à la fin de l'année 2008.

En 2008, les objectifs de la SFPI ont été réalisés, à savoir la contribution à des projets de responsabilité sociétale concrets ainsi que le maintien d'une situation financière saine au sein de sa propre maison.

Enfin, l'année 2008 marquera le retour de l'instrument des missions déléguées : instaurée en 1978, cette fonction de la SFPI était quelque peu tombée en désuétude ces derniers temps. La crise financière et les interventions nécessaires et urgentes pour renforcer le capital des banques ont souligné le rôle important de la SFPI comme exécutant d'une mission déléguée dans le cadre de certaines décisions d'investissement du gouvernement fédéral. Ceci constitue la meilleure preuve que la fusion entre la SFI et la SFP en vertu de la loi de 1962, fut le bon choix.

Composition des organes d'administration et de contrôle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Baron Tollet
Vice-Présidents	Olivier Henin Jan Verschooten
Administrateur délégué	Koenraad Van Loo
Administrateurs	Jean Courtin Hans D'Hondt Koenraad Dom Philippe Lallemand Ilse Van de Mierop Rudi Vander Vennet Isabelle Vienne Jeanine Windey
Secrétaire du Conseil	Johan De Ketelbutter

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Bruno Guiot

COMMISSAIRE

SCRL Mazars Reviseurs d'Entreprises
Représenté par Anton Nuttens

01

Rapport de gestion
de la société

RAPPORT FINANCIER

LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN 2008

L'an 2008 a été une année spéciale pour la SFPI.

La SFPI a contribué de façon importante à la remise en état de certaines institutions dans le secteur financier. Il faut néanmoins insister sur le fait que ces opérations ont été exécutées pour le compte de l'état, dans le cadre de missions déléguées. Comme prévu à l'article 2, § 3, al. 3, de la loi de 2 avril 1962, les opérations réalisées par la SFPI dans le cadre de l'exécution d'une mission déléguée, seront transcrites de façon différente dans les comptes. Il s'agit des droits et des obligations « pour compte de », qui sont à enregistrer hors bilan et qui seront mentionnés dans les annexes aux comptes annuels, hors du bilan proprement dit. En effet les opérations ne peuvent en aucune façon influencer les résultats de la société. Le seul impact pour la SFPI se situe au niveau de la position de caisse, les opérations pour compte de l'état sont intégralement financées par le Trésor public qui met les fonds à la disposition de la SFPI jusqu'au moment où celle-ci les utilise pour les opérations prévues.

Les sommes non utilisées que l'État met à disposition pour ces opérations figurent au bilan dans les rubriques placements de trésorerie et valeurs disponibles, qui par ailleurs incluent la « trésorerie » propre de la SFPI comme les sommes sur le « compte courant de l'État », géré par la SFPI.

Le poste valeurs disponibles présente une évolution remarquable : fin 2008, ce poste affichait un montant de 5.157.301.884 EUR, comparés à 559.572 EUR fin 2007. Cette différence provient dans sa quasi totalité des fonds mis à disposition par le gouvernement, pour des missions déléguées, et non encore utilisés au 31 décembre 2008, mais gardés sur le dépôt à vue. Il s'agit plus précisément des engagements qui n'ont pas pu être honorés concernant le financement de la société ad hoc qui fut créée sous le nom de Royal Park Investments (RPI) pour gérer un paquet de produits structurés de Fortis Bank. La conclusion de cette opération n'a en effet eu lieu que les 12 et 13 mai 2009.

Concernant le poste placements de trésorerie, il s'élevait fin 2008 à 612.625.862 EUR contre 541.024.931 EUR en 2007.

Il convient de signaler à des fins d'exhaustivité que les moyens prévus pour les activités de la SFPI avec ses fonds propres, s'élevaient à 587.041.524,69 EUR à la fin de l'année 2008. Les moyens que la SFPI conserve au compte de l'État et qui sont destinés à la réalisation des missions déléguées s'élevaient quant à eux, à 5.182.886.222,04 EUR à la fin de 2008 (dont 5.146.684.474,61 EUR

pour RPI). La contrepartie des montants destinés aux missions déléguées, et représentant donc une dette envers l'État, est enregistrée sous la rubrique « dettes diverses », également pour un montant de 5.182.886.222,04 EUR.

Pour la gestion de sa trésorerie, la SFPI agit avec la plus grande prudence. Concernant les fonds relatifs à Fortis Bank, ils sont investis dans des valeurs identiques à celles pour lesquelles ils auraient du être utilisés, initialement, dans la société ad hoc (Royal Park Investments). Ainsi, il n'y a pas de risque pour l'État concernant le principal.

On relèvera que la SFPI n'a pas de dettes financières.

Les immobilisations financières ont baissé de 900.589.359 EUR en 2007 jusqu'à 859.185.860 EUR en 2008. Cette diminution est imputable à la combinaison d'une part, des réductions de valeur sur participations (surtout La Poste et Sonaca) et du remboursement des prêts aux entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (Brussels Airport Holding et la Loterie Nationale), et, d'autre part, de la réalisation de nouveaux investissements (Navitell, Vesalius, Asco). Ainsi, par solde, le montant des actifs financiers est de 41.403.499 EUR inférieurs à celui de 2007. La baisse est, plus précisément, la conséquence des mouvements suivants :

Réduction de valeur sur les participations	- 26,8 millions
Réduction de valeur sur les crédits	-3,6 millions
Reprise des réductions de valeur	+ 1,4 million
Remboursement des participations	- 4,4 millions
Nouvelles participations	+15,1 millions
Remboursement des prêts	-23,7 millions
Nouveaux prêts	+ 0,6 million
Total	-41,4 millions

LES RÉSULTATS

Le résultat de la société en 2008 était positif, avec un bénéfice de 45.390.531 EUR, par rapport à 66.291.713 EUR en 2007.

Le résultat courant en 2008 est avec 74.391.781 EUR pourtant bien plus élevé que celui de 2007 qui était de 37.802.042 EUR. Ce meilleur résultat est dû à des dividendes plus élevés sur les participations, ainsi qu'à des rendements plus élevés sur les placements de liquidités dus à une gestion plus dynamique et à une augmentation des taux d'intérêt sur le marché financier.

Le résultat exceptionnel, en revanche, a été négatif à concurrence de 29.001.250 EUR pour un solde positif de 28.489.671 EUR en 2007. C'est la conséquence des réductions de valeur sur participations.

Compte tenu des pertes reportées d'un montant de 25.281.089 EUR, du versement d'un dividende intérimaire de 17.000.000 EUR et de l'affectation à la réserve légale de 1.005.472 EUR, les bénéfices à reporter s'élèvent à 2.103.970 EUR en 2008.

La ventilation des principaux postes.

Les revenus de la société s'établissent à 81,2 millions EUR, contre 71,9 millions EUR pendant l'exercice précédent. Ils concernent :

- les revenus financiers pour un montant de 79,7 millions EUR, contre 42,1 millions EUR pendant l'exercice précédent, à savoir :
 - les revenus des immobilisations financières, pour un montant de 43,4 millions EUR, contre 18,2 millions EUR l'année dernière, surtout grâce aux dividendes de La Poste, la Loterie Nationale, Credibe et Sopima,
 - les revenus des actifs circulants pour un montant de 36,3 millions EUR, contre 23,9 millions EUR l'exercice précédent, à savoir,
 - les revenus des placements : 25,5 millions EUR,
 - les revenus des créances : 10,8 millions EUR surtout provenant des prêts octroyés à Brussels Airport Holding.

Les revenus financiers des activités de portefeuille sont donc de 54,2 millions EUR, et ceux des placements de 25,5 millions EUR.

- des revenus exceptionnels de 1,4 million EUR, contre 29,8 millions EUR l'exercice précédent : ceux-ci concernent uniquement une reprise de la réduction de valeur pour Zephyr-Fin.

- autres rendements de 0,1 million EUR : ceux-ci concernent les récupérations des frais, soit un montant identique à celui comptabilisé en 2007.

Les frais, pour un montant total de 35,8 millions, contre 5,7 millions EUR l'an dernier, concernent surtout des frais exceptionnels. Ils se répartissent de la façon suivante :

- Les frais de fonctionnement de 4,2 millions EUR, contre 3,3 millions EUR l'exercice précédent, dans lesquels sont inclus :
 - Les frais de services et biens divers : 3,5 millions EUR,
 - Les rémunérations et les frais sociaux : 0,6 million EUR,
 - Autres frais de fonctionnement : 0,1 million EUR.
- Les frais financiers de 1,2 million EUR, résultant principalement des intérêts des comptes courant de l'Etat, ceux-ci sont au même niveau qu'en 2007 ;
- Les frais exceptionnels de 30,4 millions EUR, contre 1,3 million EUR l'an dernier, concernent la réduction de valeur sur les participations détenues dans La poste, Sonaca, le Palais de Congrès et Zilver Avenue Participatiemaatschappij.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale du 3 juin 2009 de compenser le déficit reporté de 25.281.089 EUR au moyen des bénéfices de l'exercice, soit 45.390.531 EUR, après déduction du dividende intérimaire de 17.000.000 EUR.

Après la constitution d'une réserve légale de 1.005.472 EUR, le bénéfice reporté s'élève à 2.103.970 EUR.

APERÇU SYNTHÉTIQUE DE L'EXERCICE

Pendant l'exercice écoulé, la SFPI a apporté une contribution majeure à la politique du gouvernement fédéral dans sa volonté de soutenir le secteur bancaire qui s'était enfoncé dans une crise profonde.

INVESTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La SFPI a réalisé un financement supplémentaire de 5 millions EUR sous forme de crédit participatif à la SA Palais de Beaux Arts, dans le cadre des travaux de rénovation des bâtiments, et plus particulièrement du bâtiment Horta. Ainsi, le PBA pourra s'équiper d'un restaurant, auquel le produit du crédit participatif est lié. La SFPI a ainsi apporté, dans le cadre de son objet social, une contribution au patrimoine culturel de cette SA de droit public dans laquelle elle conserve sa participation historique de 27%.

Toujours dans le domaine culturel, la SFPI a financé un second crédit plus modeste. En effet, la Maison de la Radio Flagey SA a invité ses actionnaires à participer à un financement global de 0,5 million EUR. La SFPI, qui détient 7% au capital de la société, a accepté cette invitation et s'est inscrite pour un montant de 50.000 EUR.

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice écoulé, la SFPI a réalisé plusieurs nouveaux investissements.

Dans le cadre de l'enveloppe destinée aux entreprises actives dans l'industrie aérienne, telle que fixée en accord avec le gouvernement fédéral en 2001, la SFPI a investi au cours de l'exercice écoulé un montant de 12,1 millions EUR dans ASCO NV. L'injection du capital a eu lieu sous la forme de parts bénéficiaires.

Dans les secteurs prioritaires de sa politique d'investissement spécifique, elle a réalisé deux nouveaux investissements, tous deux dans le secteur de l'innovation.

1. Vesalius Biocapital est un fonds qui investit dans le secteur de la biotechnologie et plus particulièrement dans le secteur médical. La société a été créée en novembre 2007, en vertu du droit luxembourgeois, avec un capital de 50 millions EUR. À l'occasion d'une deuxième souscription en capital, la SFPI s'est inscrite pour une tranche de 5 millions EUR. Le fonds d'investissement exerce ses activités principalement en Belgique, en France et en Allemagne. Le fonds a le mérite de contribuer au maintien de la position de la Belgique dans le secteur de la biotechnologie, en aidant des jeunes entreprises qui lancent de nouveaux produits et processus. Grâce à cet investissement, la SFPI contribue à l'augmentation de la qualité de vie de la population, tout particulièrement dans le segment des personnes âgées plus exposées aux problèmes médicaux.

2. La participation de 2 millions EUR dans Navitell NV, qui sera libérée en trois tranches, a pour but le développement du logiciel mobile orienté client, qui sera au service d'un segment de la population aussi large que possible. L'entreprise a été créée en 2005 et se trouve dans la phase de démarrage à laquelle la SFPI souhaite participer en tant que partenaire optimal et indépendant, ceci afin de satisfaire les exigences croissantes en matière d'information, notamment via des données spécifiques et centrées vers le client répondant aux besoins d'une population de plus en plus mobile.

FONCTION CONSULTATIVE AU PROFIT DU GOUVERNEMENT

À l'occasion de la fusion entre la Société Fédérale de Participations et la Société Fédérale d'Investissement, qui a donné lieu à la création de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, la mission légale de cette dernière a été élargie à un quatrième volet, à savoir fournir sur demande et au profit du gouvernement des avis et des études.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice, le gouvernement a, pour la première fois, chargé la SFPI de deux études. L'une concernant La Poste et l'autre concernant A.S.T.R.I.D. Pour ces études, la SFPI s'est fait assister par un conseiller externe. L'intérêt de ces tâches consultatives pour la SFPI réside dans le fait que la SFPI est actionnaire dans ces deux sociétés : dans La Poste, elle partage 50% des actions avec le gouvernement - dans A.S.T.R.I.D., la SFPI gère 61% des actions pour le compte du gouvernement.

L'étude concernant A.S.T.R.I.D. avait pour but d'effectuer une vérification des comptes et d'étudier plusieurs options concernant la stratégie à suivre par la société afin d'esquisser une structure financière opérationnelle tenant compte d'un fonctionnement optimal du réseau de radiocommunication pour les services de secours et de sécurité. Cette année encore, le gouvernement et les actionnaires - la SFPI et le Holding Communal - prépareront une feuille de route pour implémenter les recommandations de la SFPI.

En ce qui concerne La Poste, le gouvernement a demandé de développer plusieurs scénarios en vue d'une sortie possible d'un actionnaire privé, et de l'assister dans un changement de la structure de l'actionariat. Peu de temps après la diffusion de celle-ci, la sortie d'un actionnaire privé a été annoncée. En effet, dans le cadre d'une fusion entre La Poste suédoise et La Poste danoise, cette dernière a souhaité se retirer de La Poste. Le gouvernement et la SFPI ont marqué leur accord au retrait comme au transfert des actions de La Poste danoise au profit du groupe CVC. Les négociations concernant les adaptations dans l'accord passé entre les actionnaires entre l'État, la SFPI et la groupe CVC, devraient rapidement se conclure.

SOUTIEN DU CAPITAL DANS LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Durant le deuxième semestre de 2008, une crise sans précédent s'est annoncée dans le secteur financier. Le mouvement qui était né quelques mois auparavant aux États-Unis suite à la crise des « subprimes », se propageait partout dans le monde, et affectait la Belgique ainsi que certaines de ses institutions bancaires et d'assurance les plus prestigieuses. Au cours du quatrième trimestre 2008 et début 2009, à la demande et pour le compte de l'État, la SFPI a réalisé successivement plusieurs opérations en faveur de Fortis Bank, du Groupe Dexia, d'Ethias et du Groupe KBC.

Les opérations que la SFPI effectue pour le compte de l'État, lesdites missions déléguées, sont réalisées en vertu d'un arrêté royal délibéré au Conseil des Ministres. Les moyens financiers nécessaires pour la réalisation et la gestion de ces opérations doivent être mis à disposition par le gouvernement, in casu à travers le Trésor. Pour éviter tout malentendu, la SFPI effectue ces opérations en son nom propre, mais pour le compte du gouvernement. Tous les coûts et les frais liés à ces opérations sont à charge du gouvernement et les revenus à son profit.

Juridiquement, la SFPI est propriétaire des actions ou des titres, et elle prend les initiatives adéquates pour préserver ses intérêts et au besoin elle accomplit les démarches juridiques nécessaires, toujours en accord avec le gouvernement.

FORTIS

La première opération avec laquelle la SFPI a été confrontée fut l'augmentation du capital du Fortis Bank avec un montant de 4.700.000.000 EUR, effectuée le 29 septembre 2008. Cette opération a eu lieu dans le cadre plus large du Groupe Fortis, dont la direction comprend deux sociétés holding cotées en Bourse, l'une ayant son siège à Bruxelles, l'autre à Utrecht. Les succursales bancaires et d'assurance du groupe se trouvaient en Belgique, aux Pays-Bas, et au Grand-duché du Luxembourg. Les autorités de ces trois pays ont du soutenir les activités du Groupe au moyen d'injections de capitaux. Grâce à ces injections de capitaux, la SFPI a obtenu une participation de 49,93% dans Fortis Bank.

Au cours de la semaine qui a suivi, il s'est néanmoins avéré que les marchés et les clients jugeaient cette injection de capital comme insuffisante et que la confiance des particuliers comme celle d'autres banques continuait à fondre. L'État néerlandais, impliqué par rapport aux activités néerlandaises du Groupe Fortis pendant la première opération, n'était plus prêt à conserver la double structure et à assumer les activités néerlandaises. De son côté, le gouvernement belge n'avait pas d'autre choix que de reprendre, à travers la SFPI, un autre paquet de 50% plus une action de Fortis Bank, pour un montant identique à celui de la première opération, ce qui fut réalisé le 10 octobre 2008. Dans le cadre de cette opération, des négociations avec un partenaire bancaire important, BNP Paribas, ont donné lieu à un accord sur la reprise d'environ 75% d'actions de Fortis Bank (la SFPI a gardé 25% plus une action), et sur la création d'une société spéciale qui reprendra de Fortis Bank un portefeuille d'actions structu-

rées fortement dévaluées ou potentiellement à dévaluer, avec l'intention de les gérer jusqu'à leur échéance. Cette dernière opération s'avérait indispensable pour garder hors du bilan de Fortis Bank les produits fortement dévalués sur le marché, et pour ne pas handicaper davantage sa solvabilité. Le gouvernement, la SFPI, Fortis Holding et BNP Paribas assumaient chacun une certaine part du risque.

En contrepartie de la transmission d'environ 75% des actions de Fortis Bank, la SFPI obtenait 11,6% du capital de la BNP Paribas.

Le BNP Paribas reprenait, les activités bancaires mises à part, la majorité des actions de la succursale d'assurance belge de Fortis Insurance Belgium.

Suite aux actions judiciaires intentées par les actionnaires minoritaires de Fortis, l'accord avec BNP Paribas n'a pas pu voir le jour sous sa forme originale.

Le 18 novembre 2008, le juge en référé s'était prononcé à propos d'une plainte d'un certain nombre d'actionnaires de Fortis NV (Fortis Holding) contre les décisions prises par le conseil d'administration de Fortis NV concernant l'absorption. Ce jugement, qui était favorable à la transaction, fut rectifié par la Cour d'appel le 12 décembre 2008. La Cour a décidé que, préalablement à celle-ci, les actionnaires de Fortis NV devaient tenir une assemblée générale afin de se prononcer à l'égard de l'opération.

En vue de cette assemblée, l'État belge, la SFPI, BNP Paribas et Fortis ont renégocié les accords du 10 octobre 2008 et ont signé un nouvel accord le 1er février 2009. Après la décision de l'assemblée des actionnaires du 11 février 2009 de ne pas accepter l'opération proposée avec BNP Paribas, les accords ont été négociés à nouveau le 6 mars 2009.

Le changement des dispositions portait principalement sur la vente de Fortis Insurance Belgium dans laquelle Fortis NV garderait environ 75% d'actions et où Fortis Bank reprendrait 25% plus une action. La structure du capital et les risques liés à la société qui gèrerait les produits structurés, ont également été adaptés. Le capital de cette société, créée entre-temps sous le nom de Royal Park Investments, allait être apporté respectivement par la SFPI pour 43%, Fortis NV pour 45% et BNP Paribas pour 12%.

Le 28 et le 29 avril 2009, les actionnaires de Fortis Holding ont décidé d'accepter les accords.

DEXIA

Quelques jours après l'intervention dans Fortis Bank, une nouvelle opération de sauvetage devait être entreprise, cette fois-ci en faveur du Groupe Dexia. Dexia SA, cotée en Bourse, contrôle trois banques établies respectivement en Belgique (DBB), en France (DCL) et au Luxembourg (BIL). Pour Dexia

aussi, la situation était devenue intenable et le marché retirait sa confiance au groupe. On fit appel aux actionnaires de référence, comme aux États belge et français, pour renforcer le capital du groupe. En tout, l'opération concernait un montant de 6,4 milliards EUR, dont la SFPI souscrivait pour un montant de 1 milliard EUR sur le compte de l'État fédéral à l'occasion d'une augmentation du capital effectuée le 3 octobre 2008. De sorte que la SFPI a obtenu 5,73% des actions de Dexia SA. Du côté de la Belgique, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-capitale ont participé à l'augmentation pour un montant total de 1 milliard EUR. Les autres injections de capital provenaient des actionnaires de référence belges et français, ainsi que du gouvernement français et du gouvernement luxembourgeois.

Dans un stade ultérieur, le gouvernement belge a contribué à l'attribution d'une garantie d'Etat pour les crédits qu'obtient Dexia sur le marché interbancaire, afin de s'attaquer au problème de liquidité.

Enfin, une garantie d'Etat en plus d'une première perte de 4,5 milliards de dollars à supporter par Dexia, fut donnée pour le portefeuille « Financial Products », construit dans le cadre de la filiale monoline FSA. A l'occasion de l'octroi de cette garantie, l'État a obtenu des actions Dexia en retour.

ETHIAS ET KBC

Toujours au cours du mois d'octobre 2008, il s'avérait qu'Ethias, un groupe d'assurance belge important, avait besoin d'un renforcement de sa solvabilité et d'une restructuration et d'un refinancement de ses activités. Ici aussi, on demandait au gouvernement d'injecter du capital, pour un montant d'environ 1,5 milliard EUR, dont le gouvernement fédéral, la Région flamande et la Région wallonne ont assumé un tiers chacun. L'augmentation de capital fut effectuée le 13 février 2009.

Finalement, le groupe KBC, aussi, y fut confronté suite à une baisse de confiance et une hausse des dévaluations des actifs qui touchaient gravement à sa solvabilité. Le gouvernement a décidé d'effectuer, à travers la SFPI, une injection de capital (dit hybride) pour un montant de 3,5 milliards EUR en échange des titres privilégiés, sans droit de vote, ce qui fut réalisé le 19 décembre 2008. Le gouvernement flamand, lui aussi, a dû intervenir d'une façon comparable, pour un montant de 3,5 milliards EUR.

Récemment, au cours du mois de mai 2009, une garantie d'Etat, en plus d'une première perte à supporter par KBC, fut accordée sur le portefeuille CDO de l'assureur bancaire. La garantie, si elle est activée, sera partiellement convertie en capital (la première tranche de 2 milliards EUR), et partiellement en espèces.

EVENEMENTS ULTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE D'INVESTISSEMENT

S'appropriant les règles de bonne gestion, la SFPI a établi un nombre de réglementations d'ordre interne (des chartes) pour définir un nombre de critères en vue de fonder les décisions du Conseil d'administration.

Il s'agit de trois chartes, correspondant à trois activités clés.

La charte d'investissement, qui doit être un fil conducteur dans la politique active de la société dans le cadre de sa fonction d'aide à la création et au développement des entreprises privées, a été finalisée et approuvée au cours de 2008.

Les deux autres chartes, la Charte des missions déléguées et la Charte du holding public, ont été approuvées définitivement par le conseil d'administration en sa séance du 8 mai 2009. La Charte du holding public précise le rôle de la société en tant que holding public dans le cadre de la gestion centralisée des participations d'État. La Charte des missions déléguées s'adresse à la société lorsqu'elle agit pour le compte de l'État.

LES OPÉRATIONS APRÈS LA CLÔTURE

LE FONDS DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

Dans le cadre de la centralisation des participations de l'État fédéral, celui-ci a apporté à la SFPI toutes les actions de la SA Fonds de l'Infrastructure Ferroviaire. Lors de sa séance du 5 mars 2009, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société a procédé à une augmentation du capital, celui-ci s'est accru de 89.628.985,76 EUR et 415.796 nouvelles actions ont été allouées à l'État.

Les activités du Fonds de l'Infrastructure Ferroviaire concernent notamment à la vente de terrains valorisables qui, historiquement, appartenaient au patrimoine de la SNCB et d'Infrabel. Grâce à cet apport, la SFPI pourra renforcer son secteur immobilier et réaliser des synergies avec d'autres sociétés immobilières de son portefeuille, comme Sopima.

SONACA

Le 15 avril 2009, la SFPI a souscrit à une augmentation de capital de la société Sonaca, dans laquelle elle détenait déjà une participation de 10,3%. Cette augmentation de capital fait partie d'un projet financier d'assainissement de la compagnie, projet auquel l'autre actionnaire de référence a également participé. La SFPI a soutenu cette opération et pris ses responsabilités en offrant une réelle possibilité à la Sonaca de se rétablir des conséquences de la crise économique. Malgré cette injection de capital de la part de la SFPI, sa participation se diluera jusqu'à 7,5%.

FORTIS BANK

Comme mentionné dans le chapitre « Aperçu synthétique de l'exercice », les accords renégociés entre Fortis NV, l'État belge, la SFPI et BNP Paribas ont été signés le 6 mars 2009. Les actionnaires de Fortis NV ont approuvé à une large majorité à cet accord renégocié. Il s'ensuit que la SFPI échange environ 75% des actions de Fortis Bank contre 11,6% des actions avec droit de vote de BNP Paribas (et devient ainsi l'actionnaire le plus important du groupe bancaire français), et garde une participation de 25% plus une dans Fortis Bank, qui s'ajoute à une participation d'environ 43% dans Royal Park Investments, un SPV qui a repris une partie des crédits structurés de Fortis Bank.

LA POSTE

Suite à l'application d'un accord de principe du 9 avril 2009, conclu entre les actionnaires de La Poste, La Poste danoise se retirera du groupement des actionnaires privés. L'autre partenaire privé, le Groupe CVC, reprendra les actions. Pour la SFPI en tant qu'actionnaire, rien ne change donc.

ETHIAS

L'augmentation de capital conjointe des gouvernements fédéraux et régionaux, SFPI y compris, a eu lieu le 13 février 2009, après la réalisation de la restructuration du groupe, et portait sur un montant d'environ 1,5 milliard EUR (dont un tiers au travers de la SFPI).

En outre, plusieurs nouveaux projets d'investissement qui se situent dans les secteurs du développement durable, de l'immobilier et de l'innovation, se préparent et s'achèveront au cours de 2009.

PERSPECTIVES

L'ORGANISATION DE LA SFPI ET SES FILIALES

A l'occasion de l'opération de fusion, le gouvernement a demandé à la SFPI de dresser un plan de restructuration pour les filiales de la Société Fédérale de Participations et de la Société Fédérale d'Investissement. Ce plan n'a pas encore pu être dressé, parce que, d'une part, la SFPI a souhaité d'abord encadrer, avec une réglementation interne (chartes), sa propre politique d'investissement et de participation, et d'autre part, parce qu'outre la gestion des activités courantes de la société, il fallait concentrer les ressources humaines et matérielles pour la recapitalisation des institutions financières,

Aujourd'hui, grâce à l'élargissement de son portefeuille par l'adjonction d'une nouvelle filiale, la SA Fonds de l'Infrastructure Ferroviaire, une première ébauche pour la réalisation de ce plan se dessine dans l'un des secteurs prioritaires de la société, « l'Immobilier ». Une approche plus organique et de petits pas apparaît, dans ce domaine, plus opportune et plus réaliste.

L'augmentation des activités de la SFPI dans le domaine de l'investissement comme dans celui des missions déléguées, nécessite une réorganisation interne et un élargissement de l'effectif. M. François Fontaine a déjà été engagé en janvier 2009 comme conseiller général pour garantir le suivi des nombreux nouveaux dossiers.

FONDS D'INVESTISSEMENT BELGO-CHINOIS

À la suite de la signature, en 2007, d'un accord de principe entre les gouvernements de la Belgique et de la Chine, ayant pour but la création en Belgique d'un fonds d'investissement, ces autorités ont donné mission à leurs sociétés de participation respectives, la SFPI et China Investment Corporation, de mettre ce fonds sur pied. L'idée d'un tel fonds est née du succès d'un fonds d'investissement, créé en 2004 à Beijing, également sous impulsion des deux gouvernements. Le nouveau fonds aura comme but de stimuler les investissements chinois en Europe, et en Belgique en particulier.

Après avoir posé les bases nécessaires, au rang desquelles figure la mise à disposition par l'État, le 28 avril 2008, d'un montant de 8.500.000 EUR pour augmenter le capital de la SFPI, et après que des contacts informels furent établis, les négociations proprement dites avec China Investment Corporation (CIC) ont pu commencer, en septembre 2008. Toutefois, à cause de l'importance accrue de la crise financière au cours de ce même mois, tant la CIC que la SFPI n'ont pu accorder toute l'attention voulue à ce dossier. La direction prévoit la réactivation des négociations au cours des mois prochains et compte sur une réponse positive du côté chinois.

LE FONDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DURABLE

Le législateur a décidé qu'à partir de 2009, le Fonds de l'économie sociale et durable, créé comme filiale spécialisée de la SFPI pour le compte de l'État en vue d'accorder des crédits aux entreprises et aux entités dans le domaine de l'économie sociale, ne peut plus souscrire des engagements. En collaboration avec le gouvernement, la SFPI étudie actuellement la manière la plus adéquate d'organiser et de gérer désormais les actifs et les passifs du fonds.

SPOT IMAGE

La SFPI gère, pour le compte de l'État, une modeste participation (0,55%) dans le capital de la société française SPOT Image. À l'occasion d'un ajustement de la structure des actionnaires, l'actionnaire principal de cette société EADS Astrium a offert d'acheter les actions de la SFPI. En ce moment, la SFPI et le gouvernement discutent des modalités du transfert et comptent boucler la transaction avant l'été 2009.

PORTEFEUILLE

SOCIETES	%		VALEUR EN NOS LIVRES EN EUR	CAPITAUX PROPRES	
				CLÔTURE AU	EN EUR
POUR COMPTE PROPRE					
CREDIBE	100,00	815.710	815.710	31/12/2008	60.002.852
PALAIS DES CONGRES	100,00	75.000.000		31/12/2008	18.169.813
<i>A libérer</i>		<i>-52.500.000</i>	18.170.000		
<i>Réduction de valeur</i>		<i>-4.330.000</i>			
ZEPHYR-FIN	100,00	157.541.096	3.269.000	31/12/2008	3.269.535
<i>Réduction de valeur</i>		<i>-154.272.096</i>			
CERTI-FED	99,86	72.400	72.400	31/12/2008	68.885
SBI	57,32	11.886.222	11.886.222	31/12/2008	33.172.027
IDOC	53,03	2.471.409	1.438.445	30/09/2008	2.964.122
<i>Réduction de valeur</i>		<i>-1.032.964</i>			
PALAIS DES BEAUX ARTS	27,03	5.000.000	5.000.000	31/12/2008	23.094.656
LA POSTE	25,87	347.901.484	239.661.000	31/12/2008	926.450.832
<i>Réduction de valeur</i>		<i>-108.240.484</i>			
SOPIMA	25,09	70.688.869	70.688.869	30/06/2008	298.411.065
BRUSSELS AIRPORT HOLDING	25,00	160.022.573	160.022.573	31/12/2008	651.556.997
ZILVER AVENUE PARTICIPATIEMAATSCHAPPIJ	25,00	333.336	0		
<i>Réduction de valeur</i>		<i>-333.336</i>			
LOTERIE NATIONALE	21,28	98.000.000	98.000.000	31/12/2008	194.344.008
NAVITELL	14,29	1.000.000	1.000.000	31/12/2008	637.641
SONACA	10,32	16.709.982	0	31/12/2008	-42.357.686
<i>Réduction de valeur</i>		<i>-16.709.982</i>			
ARCELORMITTAL RODANGE SCHIFFLANGE	9,23	8.988.852	8.988.852	31/12/2008	132.016.164
CHINA BELGIUM DIREC EQUITY INVESTMENT FUND	8,50	8.060.651	8.060.651	31/12/2008	105.911.491
FEDIMMO	7,34	42.559.855	42.559.855	30/09/2008	582.983.511
MAISON DE LA RADIO FLAGEY	6,98	1.740.310	1.462.000	31/12/2008	18.569.498
<i>Réduction de valeur</i>		<i>-278.310</i>			
VESALIUS BIOCAPITAL	6,91	5.000.000	2.000.000	31/12/2008	22.581.537
<i>A libérer</i>		<i>-3.000.000</i>			
TECHSPACE AERO	1,78	4.753.383	4.753.383	31/12/2008	176.874.962
FONDS STARTERS	0,15	200	200	31/12/2008	132.248
FONDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE	0,01	1.000	1.000	31/12/2008	4.730.049
ASCO 128 parts bénéficiaires	0,00	12.153.661	12.153.661	31/12/2008	63.375.669

SOCIETES	%		VALEUR EN NOS LIVRES EN EUR
PRÊTS			
BRUSSELS AIRPORT HOLDING		228.000.000	143.551.902
<i>Remboursement</i>		<i>-144.448.098</i>	
SN AIRHOLDING		125.000.000	110.832.359
<i>Réduction de valeur</i>		<i>-14.167.641</i>	
LOTERIE NATIONALE		30.000.000	25.000.000
<i>Remboursement</i>		<i>-5.000.000</i>	
ZILVER AVENUE PARTICIPATIEMAATSCHAPPIJ		3.666.664	0
<i>Réduction de valeur</i>		<i>-3.666.664</i>	
PALAIS DES BEAUX-ARTS		5.000.000	600.000
<i>A libérer</i>		<i>-4.400.000</i>	

SOCIETES	%		VALEUR EN NOS LIVRES EN EUR
POUR COMPTE DE L'ETAT			
FEDESCO	100,00	6.500.000	4.000.000
<i>A libérer</i>		<i>-2.500.000</i>	
FONDS DE REDUCTION DU COUT GLOBAL DE L'ENERGIE	100,00	2.500.000	2.500.000
FONDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE	99,98	8.404.000	8.404.000
FORTIS BANQUE	99,93	9.400.000.000	9.400.000.000
ROYAL PARK INVESTMENTS	75,00	184.500	184.500
A.S.T.R.I.D.	61,00	87.704.729	87.704.729
BELFIN (en liquidation)	26,09	2.344.914	2.344.914
DEXIA	5,73	1.000.000.000	1.000.000.000
SPOT IMAGE (France)	0,55	36.566	36.566
PRÊTS			
KBC		3.499.999.977	3.499.999.977

GESTION DES RISQUES

Vous trouverez ci-après un aperçu des principaux risques auxquels la société est exposée en vertu de ses activités et compte tenu de sa structure financière.

MISSIONS DÉLÉGUÉES

La SFPI s'engage juridiquement dans le cadre des opérations exécutées pour le compte des pouvoirs publics, mais les frais, ainsi que les recettes, reviennent aux pouvoirs publics. La loi de 1962 dispose ce qui suit en son article 2, § 3, alinéa 3 : « L'Etat procure à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement et à ses filiales spécialisées les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de ces missions et à la couverture des charges qui en découlent pour elles. Les opérations exécutées par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement et ses filiales spécialisées en application de ces missions sont présentées de façon distincte dans les comptes ». Les opérations de grande ampleur avec les banques ont été organisées sur cette base.

Dès lors, pour de telles opérations, la SFPI ne supporte aucun risque étant entendu que l'Etat en assume les conséquences financières. Les frais liés aux litiges qui se rapportent à ces opérations, sont également à charge de l'Etat.

Ces opérations sont comptabilisées hors bilan, conformément aux dispositions légales qui sont à la base du concept des missions déléguées. En outre, ces participations sont comptabilisées dans les comptes de la SFPI à leur valeur d'investissement initiale. Signalons à cet égard que la valeur d'investissement de 9,4 milliards EUR pour Fortis Bank est identique à la valeur retenue fin avril 2009 par les commissaires de BNP Paribas pour l'échange de 75% des actions Fortis Bank contre 11,6% des actions BNP Paribas avec droit de vote. Pour Dexia et KBC, l'indication disponible la plus récente est le cours de la Bourse qui s'élève au 25 mai 2009 respectivement à environ 4,50 EUR et 15,50 EUR (dans un marché très fluctuant), tandis que la valeur d'investissement est basée sur un cours de respectivement 9,90 EUR et de 29,50 EUR par action. Aucun nouvel élément concernant l'évaluation n'est connu pour Ethias à ce jour.

CRÉANCE SUR SN AIRHOLDING

Le 8 février 2002, la SFI, c'est-à-dire le prédécesseur de la SFPI, a conclu un contrat de prêt avec SN Airholding pour la somme de 125 millions EUR, sur laquelle une réduction de valeur forfaitaire de 14,2 millions EUR a été comptabilisée à la fin de l'année 2003. Le contrat de prêt a été amendé en janvier 2005 en ce qui concerne, entre autres, la durée et le taux applicable. Le taux concerné n'est porté en compte que s'il est satisfait à certaines conditions relatives aux résultats de SN Airholding et redressement économique de la filiale « Delta Air Transport », aujourd'hui Brussels Airlines.

En ce qui concerne le risque de concentration, nous signalons que la SFPI a prêté une somme substantielle à une seule contrepartie.

A ce jour, il n'y a encore eu aucun amortissement en capital et ce, conformément aux dispositions du contrat de prêt. Le contrat dispose qu'un premier montant de 62,5 millions EUR sera exigible au plus tard le 31 décembre 2015, le solde étant au plus tard exigible à partir du 31 décembre 2020. Ces échéances pourront être anticipées si avant ces dates, plus de 50% des actions de SN Airholding sont transférées en une seule fois à une autre partie ou si toutes les actions sont transférées en une seule fois (ou le solde après qu'au moins 50% de toutes les actions aient précédemment déjà été transférées), donc autrement dit en cas de reprise de SN Airholding.

L'exercice 2008 de SN Airholding s'est clôturé sur une perte consolidée de 12,2 millions, par rapport à un bénéfice de 23,1 millions EUR en 2007. Vu le risque de concentration précité, mais aussi compte tenu de la transaction qui a dans l'intervalle été conclue avec Lufthansa et qui a placé, à terme, la reprise de SN Airholding/Brussels Airlines dans le groupe Lufthansa, le Conseil d'Administration a décidé, malgré le résultat négatif, de ne pas modifier l'évaluation de la créance dans les comptes annuels de la SFPI et, par précaution, de conserver la réduction de valeur forfaitaire constituée dans le passé. Si la transaction est admise par la Commission européenne, le débiteur du prêt, Lufthansa, sera une partie très solvable.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la société en matière de placements de trésorerie demeure plus que jamais une politique de précaution. L'excédent de liquidités est pour environ la moitié investi dans des certificats du Trésor. Les liquidités restantes sont également investies à court terme, notamment dans des dépôts bancaires à terme et des fonds monétaires d'investissements gérés par des banques. Aucune liquidité n'est investie dans des produits dérivés. Les produits bancaires et les effets publics sont placés auprès de et par le biais de six banques, et ce, toujours après la mise en concurrence de ces organismes.

SOLVABILITÉ

La société n'a aucune dette financière.

Le seul endettement est le solde du compte courant interne que la société conserve avec les autorités fédérales. Sont inscrits sur ce compte tous les montants entrants et sortants qui se rapportent aux missions déléguées. L'endettement de la SFPI vis-à-vis de l'Etat sur ce compte courant s'élevait fin 2008 à 5.182 millions EUR. Ce montant comprend le montant de 5.146 millions EUR relatif à une seule opération, à savoir Fortis Bank, et, plus précisément, les fonds qui ont été mis à disposition par l'Etat pour le financement de la société chargée de gérer les produits structurés (Royal Park Investments). Le solde d'environ 36 millions EUR sert au financement de missions actuelles et d'éventuelles nouvelles missions futures pour le compte de l'Etat.

Les éventuels nouveaux frais et nouvelles charges liés à ces opérations pour compte de l'Etat, seront également couverts par l'Etat.

LIQUIDITÉ

La société dispose de valeurs disponibles suffisantes pour exercer ses missions légales.

Les moyens dont la société a besoin pour les missions déléguées, sont fournis par les pouvoirs publics.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Pour le solde, les risques se situent au niveau des participations. Il a été tenu compte de tous les éléments pertinents qui, à la date du présent rapport, étaient disponibles pour la constatation des éventuelles corrections de valeur, tels que mentionnés dans le « rapport financier » de la société. Les valorisations sont calculées sur base individuelle conformément aux règles d'évaluation de la société. Compte tenu de la crise économique qui frappe durement certains secteurs, la SFPI sera en 2009 encore plus vigilante en ce qui concerne l'évolution de ses participations.

ACTIONS JURIDIQUES CONTRE SAIRGROUP

Au cours de l'exercice écoulé, la SFPI a poursuivi les actions intentées contre SAirGroup et diverses sociétés de son groupe, actions évoquées dans les précédents rapports, tout en se réservant la possibilité d'introduire une action en dommages et intérêts contre les administrateurs de SAirGroup et SAirLines pour les fautes commises dans la négociation et la conclusion de plusieurs conventions.

D'une part, la SFPI a poursuivi, avec Zephyr-Fin et l'Etat belge, l'action intentée à Bruxelles contre SAirGroup, SAirLines, ainsi que Swissair International Finance III (SIF III), en vue d'obtenir notamment la condamnation de SAirGroup et SAirLines à réparer le dommage causé par leurs fautes et l'extinction de la créance issue du prêt que SAirGroup a accordé à la S.F.I. en 1995. Cette affaire est pendante devant la cour d'appel de Bruxelles. La SFPI espère que l'affaire puisse être rapidement plaidée.

D'autre part, la SFPI et Zephyr-Fin ont produit, dans le cadre de la liquidation de SAirGroup et SAirLines, des créances correspondant à ces demandes de dommages-intérêts mais les liquidateurs de SAirLines et de SAirGroup ne les ont pas admises. La SFPI et Zephyr-Fin ont dès lors intenté devant le tribunal de Zürich un recours en vue de faire admettre leurs créances, tout en demandant préalablement, dans le cas de SAirLines, la suspension de cette procédure de collocation jusqu'au prononcé de l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles. Le recours formé, par les liquidateurs de SAirLines, contre la décision faisant droit à la demande de suspension a été rejeté d'abord par la cour d'appel de Zürich, puis par la Cour de cassation à Zürich. Ces liquidateurs ont ensuite attaqué cette décision devant le Tribunal fédéral (juridiction suprême suisse) et celui-ci a cassé l'arrêt de la Cour de cassation le 30 septembre 2008.

Le 16 avril 2009, la SFPI (ainsi que l'Etat et Zephyr-Fin) a déposé un mémoire qui développe les moyens à l'appui du recours, au fond, contre la décision refusant d'admettre leurs créances dans l'état de collocation.

Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête pénale ouverte en Suisse, la SFPI a porté plainte contre les anciens administrateurs de SAirGroup et SAirLines et contre X, notamment du chef d'escroquerie et de faux renseignements. Dix-neuf anciens dirigeants ont été mis en accusation dans le cadre du premier volet de ce dossier pénal, relatif aux déclarations mensongères de certains dirigeants sur la situation financière de SAirGroup et SAirLines. Le Tribunal de Bülach les a tous acquittés. La SFPI, ainsi que l'Etat belge et Zephyr-Fin, a interjeté appel contre cette décision mais à l'encontre de M. Corti seulement pour des raisons essentiellement liées, d'une part, à l'objet de ce premier volet et, d'autre part, aux frais de la procédure. La cour d'appel a acquitté M. Corti le 20 juin 2008.

Dans le cadre du second volet (infractions de type comptable), le Parquet a prononcé le 7 octobre 2008 des ordonnances de classement. La SFPI (ainsi que l'Etat belge et Zephyr-Fin) a introduit un recours contre ces ordonnances le 5 novembre 2008. Ce recours est pendant.

AUTRES ASPECTS

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La SFPI n'utilise pas d'instruments financiers pour couvrir des risques spécifiques ou généraux.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La société ne présente pas de risque de liquidité. Les moyens financiers sont suffisants pour exercer ses activités. Les principales opérations qui ont été exécutées dans le cadre d'une mission déléguée au cours de l'exercice, ont été financées par la Trésorerie de l'Etat. Nous avons abordé ce sujet en détail dans une autre partie du rapport annuel.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société n'a engagé aucuns frais en ce qui concerne la recherche et le développement.

INFORMATIONS SUR DES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE CONSIDÉRABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

Aucune.

EXISTENCE DE SUCCURSALES

Aucune.

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

1. Le jury, composé conformément à l'arrêté royal du 28 septembre 2006 portant composition du jury pour la sélection des administrateurs indépendants pour la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, a proposé le 16 novembre 2006, deux candidats pour la fonction d'administrateur indépendant de la « Société Fédérale de Participations et d'Investissement ». L'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2006 a, eu égard à la proposition formulée par ledit jury, nommé les soussignés en qualité d'administrateurs indépendants, leur mandat s'exerçant à dater de ladite assemblée générale.

Conformément à l'article 3bis, § 18 de l'Arrêté Royal du 28 septembre 2006 pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société Fédérale d'Investissement et la Société Fédérale de Participations, les soussignés ont établi, en leur qualité d'administrateurs indépendants, le rapport sur l'exercice de leur mandat durant l'année 2008 qui doit être intégré dans le rapport annuel de la société. Il s'agit de leur troisième rapport.

2. Durant la période couverte par ce rapport, la société a eu l'occasion d'examiner un certain nombre de projets d'investissements qui lui ont été soumis ou qu'elle a d'initiative suscité. Lors de leur examen, la société a, à chaque fois, vérifié si l'investissement concerné rentrait dans le cadre de son objet social et tenait compte des objectifs et des secteurs d'actions qui sont les siens. A cet égard, la société intervient dans des secteurs considérés comme stratégiques d'un point de vue économique. Ont été retenus comme stratégiques les secteurs du vieillissement de la population, de l'immobilier (rénovation des bâtiments publics) l'aviation et les investissements internationaux. A côté des secteurs économiques, les secteurs dits transversaux (développement durable et innovation) ont également été retenus comme stratégiques.

Dans la gestion des dossiers impliquant une intervention de la société, les administrateurs indépendants ont pu constater que chaque projet a fait l'objet de plusieurs analyses et de discussions ouvertes. Les investisseurs sont venus présenter leurs projets et répondre aux questions qu'ils suscitaient. Il s'avère que les projets qui n'ont pu être retenus, soit ne répondaient pas complètement aux critères précités soit manquaient de spécificité en sorte qu'ils ne s'inscrivaient pas ou pas suffisamment dans les missions de la société. Certes, il y a lieu de pondérer les divers intérêts et paramètres en présence, lesquels ne sont pas toujours convergents, en sorte que la décision peut être parfois délicate.

En 2008 la SFPI a en outre promulgué un certain nombre de conseils au Gouvernement fédéral, conformément à la nouvelle mission qui lui a été confiée à l'occasion de la fusion entre la Société Fédérale de Participations et la Société Fédérale d'Investissement. Ainsi deux études furent menées à la demande et à l'usage du gouvernement, l'une concernant les scénarii possibles pour la participation dans La Poste, l'autre concernant un structure financière

viable pour A.S.T.R.I.D. En outre, lors de la crise bancaire et suite à la demande du gouvernement fédéral d'exécuter certaines opérations pour son compte en faveur de la Fortis Banque, du Groupe Dexia, du Groupe KBC et d'Ethias, la SFPI a contribué de manière proactive à la proposition et à l'élaboration de solutions possibles. Les administrateurs indépendants ont pu constater que la direction de la société s'est acquittée de cette mission de consultation de manière adéquate et consciencieuse dans tous les dossiers mentionnés. A cet égard, les administrateurs indépendants se permettent de suggérer que dans des situations telles que celles citées plus haut, la SFPI puisse rapidement avoir au moins un représentant au sein du conseil d'administration des sociétés concernées afin d'être en mesure de participer à leur gestion eu égard aux enjeux économiques que ces prises participations représentent pour l'Etat. Cette implication immédiate doit lui permettre de répondre dans les meilleures conditions à la mission déléguée lui confiée. Une concertation avec l'Etat quant aux choix des personnes désignées est recommandée.

Enfin, en 2008 la SFPI a également mis en place un système d'évaluation de la gestion et du rendement de son (importante) situation de trésorerie ; dans ce cadre, le passage au cours du second semestre de l'année à une gestion plus active, a effectivement permis d'atteindre un rendement moyen plus élevé.

3. Les administrateurs indépendants sont d'avis que la société a évolué dans le respect de la note stratégique qui avait été soumise au conseil des ministres et approuvée par lui. Par ailleurs elle a veillé à poursuivre une politique d'investissement efficace dans le cadre de chacune de ses missions (investissement d'initiative, holding public et mission déléguée).

4. En conclusion, ils n'ont aucune observation critique quant à la manière dont la gestion de la société a été exercée. Ils ont constaté que la société et toutes les personnes concernées ont agi de manière adaptée - conformément aux dispositions légales et statutaires - respectant les règles en matière de conflit d'intérêts lorsqu'elles existaient. Toutes les opérations et les décisions ont été prises et exécutées dans l'intérêt de la société, et de celui de son actionnaire, notamment dans l'exécution des missions que celui-ci a pu lui confier.

Bruxelles, le 3 juin 2009

*Jeanine Windey, administrateur indépendant
Koenraad Dom, administrateur indépendant*

CORPORATE GOVERNANCE

Conformément à la loi du 2 avril 1962 et aux règles de bonne administration, la composition du conseil d'administration est équilibrée et le conseil est soutenu par trois comités. L'attention nécessaire est consacrée aux conflits d'intérêt ainsi qu'à la transparence des rémunérations. La SFPI attache en outre une importance particulière à la relation avec son actionnaire.

RELATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Toutes les actions et tous les droits de vote sont aux mains des autorités fédérales.

L'Etat remplit deux fonctions vis-à-vis de la SFPI : actionnaire et commanditaire d'opérations en cas de missions déléguées.

Quelles que 6.694.722 actions étaient émises fin 2008. Suite à l'apport du Fonds de l'infrastructure ferroviaire en date du 5 mars 2009, 415.796 nouvelles actions ont été créées, et le nombre d'actions est aujourd'hui de 7.110.518. Le capital social s'élève après l'apport précité à 1.532.740.955 EUR.

L'ETAT COMME ACTIONNAIRE

Le conseil d'administration a approuvé la note d'orientation stratégique de la SFPI en date du 12 mars 2007. Les lignes directrices stratégiques de la société ont ensuite été présentées au gouvernement qui en a pris acte lors du Conseil des Ministres du 27 avril 2007.

Comme déjà indiqué dans le chapitre « Aperçu synthétique de l'exercice », l'option stratégique de mener une gestion centralisée des participations de l'Etat a déjà partiellement été mise en œuvre par le biais de l'apport d'un certain nombre d'immobilisations dans la SFPI, et récemment encore par l'apport des actions du Fonds de l'infrastructure ferroviaire. Les transferts importants sont modulés dans un protocole conclu avec l'Etat.

L'ETAT COMME COMMANDITAIRE

La troisième mission principale de la SFPI est, en vertu de la loi de 1962, l'exécution de la politique économique de l'Etat. La SFPI exécute dans ce cas les opérations en mission et pour le compte de l'Etat, lesdites missions déléguées. Les conditions auxquelles sont soumises les interventions de la SFPI sont fixées dans une convention établie pour chaque projet.

Les participations suivantes sont gérées par la SFPI pour compte de l'Etat : A.S.T.R.I.D., Fedesco, Fonds de réduction du coût global de l'énergie, Fonds de l'économie sociale et durable, Spot Image, Belfin, Fortis Bank, BNP Paribas, Royal Park Investments, Dexia, Ethias et KBC. Les six dernières participations ont été confiées à la société dans le courant de l'exercice 2008 (mais n'ont parfois été concrétisées qu'en 2009). Il est clair que l'exercice 2008 a été l'année de la redécouverte de la mission déléguée.

ADMINISTRATION

ORGANISATION

Le conseil d'administration est composé de douze membres, dont deux ont le statut d'administrateur indépendant. Contrairement aux autres membres qui ont été nommés par arrêté royal, ces administrateurs indépendants ont été nommés par l'assemblée générale sur proposition d'un jury constitué à cet effet.

Les membres du conseil d'administration totalisent au maximum trois mandats administratifs dans des sociétés commerciales (en dehors du périmètre de la SFPI). Au moins un tiers des membres comptent au maximum un mandat administratif dans une société commerciale. Ces restrictions ne sont pas applicables aux mandats exercés dans les filiales et, plus généralement, dans le cadre de missions dont un administrateur a été chargé par la société. Le conseil d'administration compte autant de membres francophones que néerlandophones.

Le président remplit la fonction de conseiller vis-à-vis de l'administrateur délégué et est chargé par le conseil d'administration d'exécuter des missions spéciales. Dans le cadre de l'exécution de la gestion journalière, la société est représentée par l'administrateur délégué. Dans les autres cas, la société est représentée, sauf délibération spéciale du conseil d'administration, par le président et l'administrateur délégué, ou par l'un des deux et un administrateur.

On dénombre trois comités dont les membres ont été choisis au sein du conseil d'administration : le comité stratégique, le comité d'audit et le comité des rémunérations. L'un des administrateurs indépendants est à chaque fois désigné dans le comité d'audit et dans le comité des rémunérations.

Les administrateurs indépendants établissent sur base annuelle un rapport qui est repris dans le rapport de gestion.

Le commissaire du gouvernement, qui peut participer aux séances du conseil d'administration, prend connaissance de toutes les décisions de l'assemblée générale, du conseil d'administration et, le cas échéant, de l'organe chargé de la gestion journalière, et peut se faire communiquer toutes les informations utiles.

RÈGLEMENTS D'ORDRE INTÉRIEUR

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des règles en matière de bonne administration, le conseil d'administration a approuvé les documents suivants :

- le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration,
- le règlement d'ordre intérieur de l'administrateur délégué,
- le règlement d'ordre intérieur du comité stratégique,
- le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit,
- le règlement d'ordre intérieur du comité des rémunérations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mis à part les deux administrateurs indépendants, les membres du Conseil d'administration sont désignés par arrêté royal en fonction de la complémentarité de leurs compétences en matière d'analyse financière, d'affaires judiciaires, d'affaires économiques et d'investissements internationaux.

Le conseil d'administration est composé comme suit :

- Robert Tollet, président ; Président du Conseil central de l'Economie ;
- Koenraad Van Loo, administrateur délégué ;
- Olivier Henin, vice-président ; Directeur du Cabinet du vice-Premier Ministre et du Ministre des Finances ;
- Jan Verschooten, vice-président ; Commissaire-adjoint au Bureau fédéral du Plan ;
- Ilse Van de Mierop, administrateur ; Avocate auprès de la société DLA Piper ;
- Jean Courtin, administrateur ; administrateur de sociétés ;
- Hans D'Hondt, administrateur ; Directeur du Cabinet du Premier ministre ;
- Philippe Lallemand, administrateur ; Directeur chez Ethias ;
- Rudi Vander Vennet, administrateur ; Professeur à l'Université de Gand ;
- Isabelle Vienne, administrateur ; Pricing manager chez Belgacom SA ;
- Jeanine Windey, administrateur indépendant ; Avocat, associé d'Eubelius ;
- Koenraad Dom, administrateur indépendant ; Global riskmanager auprès de la société Nyrstar.

Le conseil d'administration s'est réuni 17 fois dans le courant de l'exercice 2008.

COMITÉS

Le Comité stratégique compte quatre membres, à savoir le président et les deux vice-présidents du conseil d'administration, et l'administrateur délégué.

Le Comité d'audit et le comité des rémunérations comptent respectivement trois et quatre membres, dont au moins un membre a le statut d'administrateur indépendant.

Le Comité des rémunérations établit sur base annuelle un rapport sur les rémunérations, lequel est repris dans le rapport de gestion.

Les règlements internes du comité stratégique et du comité d'audit ont été approuvés le 29 janvier 2007 par le conseil d'administration. Les règlements internes du Conseil d'administration et du Comité des rémunérations ont déjà été approuvés lors de l'exercice 2006.

Les membres suivants ont été désignés au sein des comités :

Comité stratégique	Robert Tollet, président
	Olivier Henin
	Koen Van Loo
	Jan Verschooten
Comité d'audit	Koenraad Dom, président
	Rudi Vander Vennet
	Isabelle Vienne
	Monsieur Jan Verschooten est en outre invité, en qualité de membre du comité stratégique, aux réunions du comité d'audit.
Comité des rémunérations	Jeanine Windey, présidente
	Jean Courtin
	Hans D'Hondt
	Ilse Van de Mierop

Le nombre de séances tenues par chaque comité dans le courant de l'exercice 2008 est le suivant :

Comité stratégique	7
Comité d'audit	4
Comité des rémunérations	1

RÉMUNÉRATIONS

Le président, les vice-présidents et les membres du conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe qui a été fixée par l'assemblée générale. La rémunération de l'administrateur délégué est fixée par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Le comité des rémunérations intervient également dans la détermination de chaque indemnité allouée aux membres des organes de gestion, ainsi qu'aux membres de la direction de la société.

Les indemnités suivantes sont allouées aux membres des organes de gestion.

Chaque administrateur reçoit une rémunération de 11.155 EUR par an.

La rémunération que perçoit le président du conseil d'administration en supplément en cette qualité, s'élève à 11.155 EUR par an, et la rémunération pour la fonction de vice-président s'élève en supplément à 5.577,5 EUR par an. Le président reçoit en outre une rémunération de 219.000 EUR par an pour ses missions spéciales.

La rémunération relative à la fonction d'administrateur délégué s'élève à 290.000 EUR par an à compter de 2006 et est ensuite à chaque fois majorée, le 1er novembre, de 25.000 EUR pour les années 2007, 2008 et 2009. Les rémunérations du président et de l'administrateur délégué sont indexables sur base annuelle.

Les membres du Comité stratégique, à l'exception de l'administrateur délégué, reçoivent 1.200 EUR par séance. Les membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations reçoivent 400 EUR par séance, et le président de chacun de ces comités reçoit 600 EUR par séance.

Les indemnités et rémunérations suivantes ont été payées en 2008 (en EUR) :

	Rémunérations pour des fonctions au sein de la société	Indemnités en tant que membre de l'organe
Conseil d'administration		
le président	228.188	22.310
l'administrateur délégué	333.261	11.155
les vice-présidents (conjointement)		33.465
les autres membres du conseil (conjointement)		89.240
Comité stratégique		
le président		8.400
les membres (conjointement)		16.800
Comité d'audit		
le président		2.400
les membres (conjointement)		2.000
Comité des rémunérations		
le président		600
les membres (conjointement)		800

L'administrateur délégué et le président bénéficient d'une pension de retraite et de survie fixée par le Conseil d'administration. La société contribue sur base annuelle à concurrence de 44.799,46 EUR pour l'assurance de l'administrateur délégué et de 11.662,63 EUR pour l'assurance du président.

RÈGLEMENT DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Les règles légales de prévention de conflits d'intérêts prévues à l'article 523 du Code des sociétés s'appliquent à la Société fédérale de Participations et d'Investissement.

L'article 3 ter §2 de la Loi de 1962 prévoit, en outre, que sans préjudice de cette disposition, si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé ou susceptible de le devenir, de quelque nature qu'il soit, à un projet d'opération ou de décision

relevant du conseil d'administration, il ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration ni prendre part au vote sur le projet.

En effet, nonobstant les règles prévues pour le cumul des mandats, il peut arriver que certains administrateurs exercent des mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés. Chaque administrateur prend les mesures nécessaires afin d'éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la Société Fédérale de Participations et d'Investissement.

Il peut de même se produire qu'une opération soumise au conseil d'administration soit susceptible d'intéresser une autre société dans laquelle un administrateur a un mandat. Dans une telle hypothèse, qui peut impliquer dans certains cas un conflit de fonctions, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement a décidé d'appliquer une procédure calquée en grande partie sur celle prévue par l'article 523 du Code des sociétés en matière de conflits d'intérêts.

L'administrateur concerné signale immédiatement au Président du Conseil d'administration et à l'administrateur-délégué l'existence d'une telle situation. L'administrateur-délégué veille également à identifier l'existence d'une telle situation.

Une fois le risque identifié, l'administrateur concerné et l'administrateur-délégué examinent ensemble si les procédures de « chinese walls » adoptées au sein de l'entité dont fait partie l'administrateur concerné permettent de considérer qu'il peut, sans conteste, et sous sa seule responsabilité, assister aux réunions du conseil d'administration. Au cas où de telles procédures n'auraient pas été mises en place, l'administrateur accepte de voir appliquer les règles en matière de conflit d'intérêts et de ne pas recevoir les informations afférentes à cette décision.

Le procès-verbal du conseil d'administration constate le respect de cette procédure ou explique la raison pour laquelle elle n'a pas été appliquée.

Cette procédure cesse de s'appliquer dès que le risque disparaît.

Le cas échéant, cette procédure se cumule avec l'article 523 du Code des sociétés, lorsque cette disposition est applicable. Dans ce dernier cas, l'entièreté des passages relevant du procès-verbal du conseil d'administration devra en outre être reproduite dans le rapport de gestion.

En application des directives précitées, un conflit d'intérêt potentiel a été invoqué à deux reprises, dans le cadre duquel l'administrateur concerné n'a pas participé à la délibération ni au vote concernant le dossier Ethias.

COMMISSAIRE DE LA SOCIÉTÉ

L'indemnité du commissaire, la SCRL Mazars Bedrijfsrevisoren, s'élève à 10.580 EUR et est indexable sur base annuelle.

Le commissaire a fourni lors de son mandat au cours de l'exercice écoulé des services à la société en dehors du mandat de commissaire pour une somme de 5.300 EUR.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

1.- Conformément à l'article 3bis § 17 de l'arrêté royal du 28 septembre 2006, pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société Fédérale d'Investissement et la Société Fédérale de Participations, un Comité de rémunération a été institué qui est composé de quatre membres parmi lesquels un administrateur indépendant.

Le Comité de rémunération a choisi comme Président l'administrateur indépendant siégeant en son sein.

Le Comité de rémunération rappelle, comme cela résulte de ses précédents rapports, qu'il a, in tempore, fait les propositions d'usage quant aux rémunérations de l'administrateur délégué, du Président, des vice-présidents, des membres des différents comités et des administrateurs, lesquelles furent transmises au Conseil d'administration et approuvées par l'assemblée générale.

L'année écoulée n'a pas donné lieu à de nouvelles recommandations de la part du Comité, la situation ne le nécessitant pas.

En revanche, le Comité a, à la fin de l'année 2008 décidé d'entamer une analyse des rémunérations allouées aux administrateurs siégeant au sein des différentes filiales. Celle-ci s'est poursuivie durant le premier semestre 2009, deux réunions ayant été consacrées à cette question. Un premier rapport sera présenté au Conseil d'administration du mois de juillet 2009. Les conclusions de cette réflexion feront partie du rapport de l'an prochain.

2.- Le Comité de rémunération a constaté d'une part que les rémunérations allouées aux administrateurs siégeant au sein de la SFPI sont inférieures à celles dont bénéficient leurs homologues dans la plupart des autres filiales dont l'activité est comparable et que d'autre part n'ont plus fait l'objet de la moindre indexation depuis de nombreuses années. Le Comité doit parallèlement relever que la charge de travail y est importante et le fut tout particulièrement durant l'année écoulée. De très nombreuses réunions du conseil d'administration furent tenues, le plus souvent dans l'urgence, dans le cadre de l'exécution par la SFPI des missions déléguées lui confiées par l'Etat. Elles furent intimement liées aux interventions financières faites à la demande de l'Etat en faveur de plusieurs banques du pays.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Les pouvoirs publics, au sens général, sont tenus de créer les conditions stimulant l'activité économique ayant en fin de compte pour objectif de créer prospérité et bien-être.

Les pouvoirs publics énoncent les objectifs économiques suivants comme principe :

- création de prospérité,
- stimulation de la compétitivité de l'économie belge,
- garantie d'un marché des biens et services compétitif et équilibré,
- garantie de la durabilité des développements sur le marché,
- organisation d'un climat macro-économique stable.

La SFPI, pour sa part, a pour objectif, dans l'intérêt de l'économie belge et compte tenu de la politique industrielle de l'Etat, de stimuler l'initiative économique privée et publique. La tâche de la SFPI est donc d'apporter une contribution à l'économie belge, avec les moyens et techniques qui sont mis à sa disposition.

Les interventions de la SFPI sont confrontées aux objectifs généraux des pouvoirs publics. Il est tenu compte à cet égard du cadre légal national et européen. Le cas échéant, l'investissement est confronté aux sociétés d'investissement régionales concernées.

La SFPI a par préférence sélectionné les secteurs suivants pour sa politique d'investissement : immobilier, aéroport/aviation, fonds d'investissement internationaux, vieillissement de la population, développement durable et innovation.

On recherche pour la pondération des investissements une combinaison adéquate de pertinence politique, plus-value sociétale, rendement et risque.

La SFPI a ainsi apporté une contribution dans le cadre de la politique de rénovation des autorités fédérales en valorisant les bâtiments ou terrains publics, que ce soit ou non en collaboration avec un partenaire privé. Les projets qui sont liés à son segment immobilier sont : le Palais des Congrès (Bruxelles en tant que centre de congrès international), Fedimmo et Sopima (gestion de bâtiments publics ou de bâtiments loués par les pouvoirs publics), Fonds de l'infrastructure ferroviaire (valorisation de terrains inutilisés), Palais des Beaux-Arts et Maison de la Radio Flagey (patrimoine culturel).

L'accroissement de la population vieillissante incite les pouvoirs publics à prendre des mesures, non seulement sur le plan du financement des soins de santé, mais aussi dans le domaine des logements adaptés et en suffisance. Le problème des maisons de repos et service flats confortables et modernes, se pose de plus en plus. La SFPI gère actuellement dans ce secteur un seul projet conjointement avec des partenaires privés, Zilver Avenue Participatiemaatschappij.

Le développement de l'aéroport national en un groupe d'industries et de services complémentaires est un fait important pour l'activité économique dans la région. La SFPI investit dans l'industrie aérienne et dans une compagnie aérienne à cet égard. Les projets dans ce secteur sont : Brussel Airport Holding, SN Airholding (Brussel Airlines), Sonaca, Techspace Aero, ASCO.

Les investissements réalisés par des entreprises belges à l'étranger requièrent souvent des mesures d'aide de la part des pouvoirs publics en raison du risque qui y est lié. La SFPI souhaite soutenir la stimulation des investissements internationaux, de la Belgique vers l'étranger, mais aussi de l'étranger vers la Belgique. Les projets auxquels la SFPI collabore sont : sa filiale Société Belge d'Investissement International, China Belgium Direct Equity Investment Fund. Quelques nouveaux projets sont à l'étude.

La prospérité et le bien-être sont supportés par les nouvelles technologies, sans lesquelles l'économie stagne à long terme. L'innovation est le moteur de l'économie et une garantie pour l'avenir. L'innovation n'est pas sans risque, et c'est la raison pour laquelle la SFPI est disposée à contribuer au développement et à la commercialisation de nouveaux produits, services et technologies. Les projets dans ce segment sont : Vesalius Biocapital et Navitell.

La SFPI soutient également les investissements contribuant à préserver l'environnement de manière durable. Les investissements durables engendrent une économie au niveau des coûts externes d'une production économique. Les investissements qui n'affectent pas l'environnement et qui contribuent, à long terme, à créer une plus-value, sont des projets potentiels pour la SFPI. Les projets réalisés sont : Fedesco (investissements économiseurs d'énergie dans des bâtiments publics), Fonds de Réduction du Coût Global de l'Energie (financement d'investissements économiseurs d'énergie pour logements privés). La SFPI est sur le point de réaliser deux nouveaux investissements sur le thème du développement durable.

L'année 2008 a démontré que les investissements à haute valeur sociétale signifient également que des risques importants doivent aussi pouvoir être pris en temps de crise. Lorsqu'il s'agit d'organismes financiers importants qui se retrouvent en difficulté et sont ainsi susceptibles d'affecter l'ensemble du système financier, les pouvoirs publics se voient contraints d'intervenir. De telles opérations ont requis ces derniers mois l'intervention de la SFPI en tant que holding public fédéral, par le biais de la technique de la mission déléguée. Ces projets sont abordés en détail dans une autre partie du présent rapport annuel. Ils se rapportent à Fortis Bank, BNP Paribas, Royal Park Investments, Dexia, Ethias, KBC.

Pour finir, la SFPI fait fonction, comme déjà illustré ci-avant, de holding public, et prend des participations d'importance

stratégique ou générale. Elle gère des intérêts dans des entreprises publiques et notamment dans La Poste et la Loterie Nationale, dans lesquelles l'Etat participe par ailleurs également de manière directe, dans A.S.T.R.I.D., ou parfois dans des entreprises privées dont les motifs de participation se situent dans un passé plutôt lointain, comme ArcelorMittal Rodange Shifflange.

Si la valeur sociétale des projets dépasse les capacités financières de la SFPI ou lorsque les risques sont trop élevés, les pouvoirs publics peuvent intervenir dans le cadre des « missions déléguées ». Ceci était le cas pour les organismes financiers précités, mais aussi pour d'autres projets tels que Fedesco, A.S.T.R.I.D. ou le Fonds de Réduction du Coût Global de l'Energie.

COMPTES ANNUELS STATUTAIRES

Ci-après sont reprises la version abrégée des comptes annuels statutaires de la société et la portée de la déclaration du commissaire. Conformément à la législation sur les sociétés, les comptes annuels complets et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Le commissaire a établi le 28 mai 2009 une attestation sans réserve des comptes annuels statutaires.

BILAN APRES REPARTITION (EN 000 EUR)

	Exercice	Exercice précédent
ACTIF		
ACTIFS IMMOBILISES	859.236	900.609
Immobilisations corporelles	50	20
Immobilisations financières	859.186	900.589
Entreprises liées	35.652	35.638
Participations	35.652	35.638
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	743.524	794.689
Participations	574.372	598.721
Créances	169.152	195.968
Autres immobilisations financières	80.010	70.262
Actions et parts	79.980	70.232
Créances et cautionnements en numéraire	30	30
ACTIFS CIRCULANTS	5.897.605	665.150
Créances à plus d'un an	114.064	113.320
Autres créances	114.064	113.320
Créances à un an au plus	7.974	7.296
Créances commerciales		36
Autres créances	7.974	7.260
Placements de trésorerie	612.626	541.025
Autres placements	612.626	541.025
Valeurs disponibles	5.157.302	560
Comptes de régularisation	5.639	2.949
TOTAL DE L'ACTIF	6.756.841	1.565.759

	Exercice	Exercice précédent
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	1.568.095	1.531.205
Capital	1.443.112	1.434.612
Capital souscrit	1.443.112	1.434.612
Primes d'émission	28.894	28.894
Réserves	93.985	92.980
Réserves légale	93.985	92.980
Bénéfice (Perte) reporté	2.104	-25.281
DETTES	5.188.746	34.554
Dettes à un an au plus	5.188.714	34.326
Dettes commerciales		
Fournisseurs	5.717	186
Dettes fiscales, salariales et sociales	111	57
Impôts	38	
Rémunérations	73	57
Autres dettes	5.182.886	34.083
Comptes de régularisation	32	228
TOTAL DU PASSIF	6.756.841	1.565.759

COMPTES DE RESULTATS (EN 000 EUR)

	Exercice	Exercice précédent
CHARGES		
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	4.207	3.273
Services et biens divers	3.516	2.737
Rémunérations, charges sociales et pensions	606	739
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissements, sur immobilisations incorporelles et corporelles	17	12
Provisions pour risques et charges		-281
Autres charges d'exploitation	68	66
CHARGES FINANCIÈRES	1.176	1.123
Charges de dettes	1.174	1.120
Autres charges financières	2	3
CHARGES EXCEPTIONNELLES	30.446	1.343
Réductions de valeur sur immobilisations financières	30.446	1.343
TOTAL DES CHARGES	35.829	5.739

	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS		
VENTES ET PRESTATIONS	118	114
Autres produits d'exploitation	118	114
PRODUITS FINANCIERS	79.657	42.084
Produits des immobilisations financières	43.371	18.228
Produits des actifs circulants	36.284	23.856
Autres produits financiers	2	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1.444	29.833
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	1.444	16.537
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		13.296
TOTAL DES PRODUITS	81.219	72.031
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE À AFFECTER	45.390	66.292

	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
BÉNÉFICE À AFFECTER	20.109	-25.281
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	45.390	66.292
Bénéfice (Perte) reporté de l'exercice précédent	-25.281	-91.573
AFFECTATION AUX CAPITAUX PROPRES	1.005	
à la réserve légale	1.005	
RÉSULTAT À REPORTER	2.104	-25.281
RÉMUNÉRATION DU CAPITAL	17.000	

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Ci-après sont reprises la version abrégée des comptes annuels consolidés de la société et la portée de la déclaration du commissaire. Conformément à la législation sur les sociétés, les comptes annuels complets et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Le commissaire a établi le 28 mai 2009 une attestation sans réserve des comptes annuels consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ APRES REPARTITION (EN 000 EUR)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	906.287	908.305
Frais d'établissement	20		
Immobilisations incorporelles	21	2	4
Ecarts de consolidation positifs	9920		
Immobilisations corporelles	22/27	4.324	3.564
Terrains et constructions	22		
Installations, machines et outillage	23	11	15
Mobilier et matériel roulant	24	121	77
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	4.192	3.472
Immobilisations financières		901.961	904.737
Entreprises mises en équivalence	9921	743.659	424.911
Participations	99211	574.507	394.911
Créances	99212	169.152	30.000
Autres entreprises	284/8	158.302	479.826
Participations, actions et parts	284	151.758	309.807
Créances	285/8	6.544	170.019
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	5.937.262	709.304
Créances à plus d'un an	29	114.107	113.361
Créances commerciales	290		
Autres créances	291	114.107	113.361
Stocks et commandes en cours	3		
Créances à un an au plus	40/41	24.936	13.289
Créances commerciales	40	1.809	1.643
Autres créances	41	23.127	11.646
Placements de trésorerie	50/53	633.069	562.975
Actions propres	50		
Autres placements	51/53	633.069	562.975
Valeurs disponibles	54/58	5.158.427	15.396
Comptes de régularisation	490/1	6.723	4.283
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	6.843.549	1.617.609

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	1.635.676	1.562.984
Capital	10	1.443.112	1.434.612
Primes d'émission	11	28.894	28.893
Plus-value de réévaluation	12	59.187	58.920
Réserves consolidées	9910	92.732	29.061
Ecart de consolidation négatifs	9911	11.498	11.498
Subsides en capital	15	253	
INTERETS DE TIERS	29/58	5.937.262	709.304
Intérêts de tiers	9913	15.552	15.391
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	16	192	196
Provisions pour risques et charges	160/5	192	196
Pensions et obligations similaires	160	7	11
Autres risques et charges	163/5	185	185
DETTES	17/49	5.192.129	39.038
Dettes à plus d'un an	17	1.247	1.590
Dettes financières	170/4	1.245	1.588
Etablissements de crédit	173	1.090	1.433
Autres emprunts	174	155	155
Autres dettes	178/9	2	2
Dettes à un an au plus	42/48	5.190.360	36.677
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	343	332
Dettes financières	43		905
Etablissements de crédits	430/8		905
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	6.605	1.086
Fournisseurs	440/4	6.605	1.086
Acomptes reçus sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	520	271
Impôts	450/3	284	44
Rémunérations et charges sociales	454/9	236	227
Autres dettes	47/48	5.182.892	34.083
Comptes de régularisation	494/3	522	771
TOTAL DU PASSIF	10/49	6.843.549	1.617.609

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDÉ (EN 000 EUR)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
VENTES ET PRESTATIONS	70/74	640	745
Chiffre d'affaires	70	68	
Autres produits d'exploitation	74	572	745
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	60/64	8.082	24.752
Services et biens divers	61	5.746	5.032
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	2.124	2.219
Amortissements et réductions de valeur	630	64	48
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4		-6
Provisions pour risques et charges	635/7	-4	-286
Autres charges d'exploitation	640/8	152	192
Amortissements sur écarts de consolidation	9960		17.553
PERTE D'EXPLOITATION	64/70	-7.442	-24.007
PRODUITS FINANCIERS	75	43.415	29.397
Produits des immobilisations financières	750	6.009	3.989
Produits des actifs circulants	751	37.385	25.340
Autres produits financiers	752/9	21	68
CHARGES FINANCIÈRES	65	1.415	1.524
Charges des dettes	650	1.406	1.316
Réductions de valeur	651		200
Autres charges financières	652/9	9	8
BÉNÉFICE COURANT AVANT IMPÔTS	70/65	34.558	3.866
PRODUITS EXCEPTIONNELS	76	2.055	14.560
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	1.935	1.168
Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	763	114	13.392
Autres produits exceptionnels	764/9	6	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	66	13.507	457
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	13.412	126
Moins-value sur réalisation d'actifs immobilisés	663	4	6
Autres charges exceptionnelles	664/8	91	325

	Codes	Exercice	Exercice précédent
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	70/66	23.106	17.969
Perte de l'exercice avant impôts	66/70		
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	67/77	-6	-7
Impôts	670/3	-6	-7
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	70/67	23.100	17.962
QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	9975	57.731	43.561
Résultats en bénéfice	99751	57.731	43.561
BÉNÉFICE CONSOLIDÉ	9976	80.831	61.523
Part des tiers	99761	160	147
Part du groupe	99762	80.671	61.376

COMMENTAIRES DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2008

GRUPE SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT

Au cours de l'exercice sous revue, la SFPI a acquis les participations suivantes :

		Pourcentage détenu
NAVITELL	9.363 actions ordinaires	14.29 %
VESALIUS Biocapital	1.863 actions ordinaires	6.91%
ASCO	128 parts bénéficiaires	

ORGANIGRAMME DES PARTICIPATIONS DE LA SFPI

La SFPI détenait au 31 décembre 2008 les participations suivantes :

SOCIETES	%
CREDIBE	100,00
PALAIS DES CONGRES	100,00
ZEPHYR-FIN	100 ,00
CERTI-FED	99,86
SBI	57,32
IDOC	53,03
PALAIS DES BEAUX-ARTS	27,03
LA POSTE	25,87
SOPIMA	25,09
BRUSSELS AIRPORT HOLDING	25,00
ZILVER AVENUE PARTICIPATIEMAATSCHAPPIJ	25,00
LOTIERIE NATIONALE	21,28
NAVITELL	14,29
SONACA	10,32
ARCELORMITTAL RODANGE SCHIFFFLANGE	9,23
CBDEIF	8,50
FEDIMMO	7,34
MAISON DE LA RADIO FLAGEY	6,98
VESALIUS BIOCAPITAL	6,91
TECHSPACE AERO	1,63
FONDS STARTER	0,16
FONDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE	0,01
ASCO : 128 parts bénéficiaires	

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation s'établit comme suit au 31 décembre 2008 :

- Intégration globale de
 - Palais des Congrès
 - SBI
 - IDOC
- Mise en équivalence de
 - Palais des Beaux-Arts
 - La Poste
 - SOPIMA
 - La Loterie Nationale
 - Brussels Airport Holding

Vu la cessation des activités des sociétés Zephyr-Fin et Credibe, celles-ci sont exclues de la consolidation.

Toutefois, afin de donner une image fidèle du groupe, une plus value de réévaluation a été actée sur Credibe dans les comptes consolidés en 2008. Elle se chiffre à 59,2 millions EUR pour cette année.

En application de l'article 107, §1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des Sociétés, Certi-Fed n'est pas reprise dans la consolidation (importance négligeable pour l'appréciation du patrimoine).

Zilver Avenue Participatiemaatschappij n'est pas reprise dans la consolidation car cette filiale clôture son premier exercice le 30 juin 2009.

Les autres participations où la SFPI détient moins de 20% ne sont pas reprises en consolidation.

EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Il convient de noter la consolidation par mise en équivalence pour la première fois de la société : Brussels Airport Holding.

COMMENTAIRES DES COMPTES CONSOLIDÉS

- Evolutions bilantaires

Augmentation du total bilantaire de 5.225,9 millions EUR qui passe de 1.617,6 millions EUR à 6.843,5 millions EUR, essentiellement due aux montants réservés dans la trésorerie de la SFPI dans l'attente d'affectation pour compte d'Etat.

Les principales évolutions sont les suivantes :

A l'actif :

- diminution des immobilisations financières de 2,8 millions EUR
- augmentation des créances à un an au plus de 11,6 millions EUR
- augmentation des placements de trésorerie et valeurs disponibles de 5.213,1 millions EUR
- augmentation des comptes de régularisation de 2,4 millions EUR

Au passif :

- augmentation de capital de 8,5 millions EUR par apport en espèces de l'Etat
- augmentation des réserves consolidées de 63,7 millions EUR
- augmentation des dettes à court terme de 5.153,7 millions EUR

02

Rapport des sociétés
en portefeuille

Ci-après, les données et rapports tels que communiqués par les sociétés détenues en portefeuille.

AVIATION - AÉROPORT

TECHSPACE AERO

1. ACTIVITÉ COMMERCIALE

L'activité de production militaire a été globalement d'un niveau comparable à celui de 2007, cette activité portant essentiellement sur la production en sous-traitance de pièces de moteurs F100 de Pratt & Whitney et F110 de General Electric. L'année 2008 aura en outre été marquée par la poursuite des travaux de développement du programme TP400 et la fin de l'adaptation des infrastructures de bancs d'essais au fort de Liers. La première campagne d'essai avec un moteur complet TP400 a été réalisée en début d'année. Le développement de l'avion s'avère plus difficile que prévu et le programme enregistre de nouveaux reports.

En termes de volume, l'activité de production civile 2008 a été comparable à celle de l'année 2007 mais moins forte que prévu. Les causes en sont les aléas techniques de Boeing sur le 787 et d'Airbus sur le A380 ainsi qu'une grève en fin d'année chez Boeing. Le carnet de commandes s'est toutefois renforcé chez les avionneurs. Cette forte demande commerciale concerne les programmes matures (CFM56 plus particulièrement) et confirme par ailleurs le succès des nouveaux programmes sur lesquels Techspace Aero s'est engagée depuis quelques années (notamment le GEnx). Ces nouveaux programmes vont voir leur part relative dans l'activité civile augmenter dans les prochaines années. 2008 marque également le désengagement de Techspace Aero sur le HTF7000 de Honeywell ainsi que la sélection par Pratt et Whitney comme fournisseur exclusif des modules de lubrification des moteurs GTF (Geared Turbo Fan).

Comme prévu, l'activité de maintenance, réparation a été reprise par Pratt & Whitney en juillet 2008. Il subsiste toutefois une petite activité de maintenance sur les groupes de lubrification CFM 56 et GE90.

L'activité de production spatiale a progressé en 2008 grâce à l'accroissement du rythme de lancement Ariane 5. Le succès de la conférence interministérielle de La Haye permet de dégager des budgets de développement de nouvelles technologies pour le lanceur du futur.

Pour les bancs d'essais (Cenco International), le chiffre d'affaires s'affiche en hausse par rapport à l'année précédente, principalement grâce à plusieurs commandes importantes (Pratt&Whitney Shanghai, Rolls Royce). Plusieurs autres projets ont pris fin en 2008 (Rybinsc, MTU).

2. EN SYNTHÈSE

L'année 2008 se caractérise pour Techspace Aero par les principaux éléments suivants :

- la cession de l'activité MRO à Pratt et Whitney, avec évolution concomitante de la structure du capital ;
- une activité fortement perturbée par les événements survenus chez Boeing et Airbus ;
- un chiffre d'affaires en légère progression en EUR constants mais en baisse de 11% en EUR courants ;
- un taux de service aux clients en nette amélioration et le déploiement satisfaisant des actions de progrès ;
- le report sur 2009 de la fin des développements en cours sur les nouveaux programmes ;
- la définition d'un plan de R&T ambitieux permettant de répondre aux défis pressentis pour les moteurs de la prochaine génération ;
- une performance économique (excédent brut d'exploitation et capacité d'autofinancement) fortement affectée par l'évolution de la parité EUR/dollar et des résultats inférieurs à 2007 ;
- une situation financière toujours très solide.

3. AFFECTATION BÉNÉFICIAIRE

Au terme de l'exercice 2008, le solde disponible pour affectation s'élève à 122,8 millions EUR, soit le bénéfice de l'exercice à affecter de 11,10 millions EUR, majoré du report à nouveau de 111,70 millions EUR.

Le Conseil d'Administration propose l'affectation bénéficiaire suivante :

- Distribution d'un dividende brut de 1,00 EUR par action : 7,6 millions EUR.
- Bénéfice à reporter : 115,20 millions EUR.

Sur base de cette proposition, les fonds propres s'établiraient à 176,90 millions EUR, soit 36% du total du bilan.

4. PERSPECTIVES

Le marché reste structurellement à la hausse sur le long terme, Techspace Aero est présente sur les principaux programmes moteur qui seront vendus ou développés pour les prochaines années. Dotée d'une structure financière très solide, la société dispose des meilleurs atouts pour faire face, avec succès, aux enjeux futurs et aux aléas de la conjoncture. Dans un environnement marqué, plus particulièrement les derniers mois de 2008, par une volatilité des prix des matières premières, une forte pression sur les prix de vente et la fluctuation permanente de la parité EUR/dollar, Techspace Aero entend poursuivre et amplifier ses actions de progrès visant à adapter sa structure de coûts, ses schémas industriels, sa politique d'achats et sa politique financière lui permettant d'atteindre ses principaux objectifs industriels et financiers.

ASCO

1. SITUATION DU SECTEUR – PERSPECTIVES D'AVENIR

A. Situation du marché en 2008

Le secteur aérien connaît une situation paradoxale. D'une part, les compagnies indiquent d'excellents résultats commerciaux et financiers pour l'année écoulée et ce, sur une période de forte croissance économique jusqu'au quatrième trimestre de 2008. D'autre part, elles confirment toutes leur profonde incertitude face à l'avenir, suite à la dégradation inattendue de la situation financière et économique ressentie en premier lieu par le trafic aérien, véritable moteur du secteur aérien.

B. Perspectives d'avenir pour le secteur

1. Général

Bien que le registre des commandes soit bien rempli, les constructeurs d'avions vivent dans l'incertitude. En effet, rien n'assure l'achat des avions commandés. Le secteur se demande combien de temps cette situation va durer et où cela va mener.

La situation est très tendue. Depuis le début de l'année, le trafic de passagers diminue régulièrement alors que le transport de cargaison s'écroule. De plus, une quarantaine de compagnies aériennes ont connu des difficultés.

Dans ses statistiques pour le mois de février, l'Association internationale du transport aérien (AITA) constate un recul constant. Le nombre de passagers a diminué de 10,1 % par rapport au niveau de 2008.

Suite à cette réduction de capacité de 5,9 %, les facteurs de charge sont passés à 69,9 %. (3,2 % de moins qu'à la même période l'année dernière).

Selon l'AITA, la réduction du trafic de passagers en février indique clairement l'impact de la crise.

Le volume de transport de cargaison sur la période allant de décembre à février est 20 % inférieur à la même période de 2007-2008.

Toujours selon l'AITA, il se pourrait que le recul au niveau du transport de cargaison ait atteint son maximum. Cependant, il faudra beaucoup de temps pour remonter la pente.

Les incertitudes liées au secteur aérien dépendent, d'une part, de la demande de transport, et, d'autre part, de la capacité des compagnies aériennes à trouver un financement pour assurer l'achat des nouveaux appareils.

Les mesures prises par les autorités ainsi que les moyens mis à disposition par les constructeurs d'avions devraient, selon ces derniers, suffire pour livrer une grande partie du registre adapté des commandes pour l'année 2009.

2. AIRBUS et BOEING

Airbus et Boeing ont publié leurs perspectives pour les dix années à venir. À court terme, des mouvements sont à prévoir, mais ceux-ci ne devraient pas freiner les perspectives du secteur.

En ce qui concerne la vente des avions en 2008, Airbus confirme un retour à la 1^{ère} place avec 900 commandes ; Boeing a 668 commandes.

Vente : Airbus confirme son retour à la 1^{ère} place.

Il faut souligner qu'un retard est survenu au niveau des commandes en 2008. Pour l'année 2009, il y a relativement moins de nouvelles commandes.

En ce qui concerne les livraisons, Airbus reste le leader avec 483 livraisons contre 375 pour Boeing.

Même si la grève (2 mois) chez Boeing a eu un impact important sur les livraisons, elle a également permis d'anticiper partiellement la crise dans le secteur.

En ce qui concerne le registre des commandes, Airbus comme Boeing se trouvent à un très haut niveau, ce qui peut peut-être adoucir l'impact de la crise actuelle.

Le registre de commandes d'Airbus se redresse légèrement grâce à l'A350.

Les 777/787 sont essentiels dans le registre des commandes de Boeing.

3. Aviation régionale et Business

De manière générale, l'année 2008 a été excellente pour l'aviation régionale et Business. Cependant, ce secteur a également été le premier touché par la crise économique et financière au niveau mondial.

Les constructeurs d'avions ont, dans une large mesure, adapté leur plan de production et ont annoncé des mesures de restructuration.

2. LES PROGRAMMES NEUFS ET RÉCENTS

A380

Les problèmes d'industrialisation du programme A380 commencent à se résoudre et 13 avions ont été livrés en 2008. Les compagnies aériennes sont satisfaites du développement du programme.

18 avions devraient être livrés en 2009, ce qui indique une augmentation progressive de la cadence dans la production des A380.

B787 Dreamliner

Les divers problèmes intervenus lors du développement du B787 « dreamliner » ont engendré plusieurs reports du premier vol avec cet appareil ainsi qu'un ralentissement de la cadence de la production en série de l'appareil. Le premier vol est prévu au premier semestre de 2009.

A400M

L'accumulation des retards suite à des problèmes techniques lors du développement de l'A400M a actuellement un impact sur les négociations (conditions contractuelles) entre Airbus Military Corporation et son client, Occar. Un moratoire (délai) est actuellement en cours pour permettre aux deux parties de trouver des solutions en 2009.

3. RÉSULTAT

Les bénéfices à affecter atteignent :

Bénéfices de l'exercice à affecter	11.046.458,63 EUR
Bénéfices transférés de l'exercice précédent	35.854.905,23 EUR
Bénéfices à affecter	46.901.363,86 EUR

Nous proposons le traitement des résultats suivant :

Retrait du fond propre	0 EUR
Transfert au prochain exercice	41.378.134,55 EUR
Intervention des actionnaires dans le déficit	0 EUR
Total	41.378.134,55 EUR

Ajout au capital et primes d'émission	0 EUR
Ajout aux réserves légales	0 EUR
Ajout aux réserves disponibles	0 EUR
Transfert au prochain exercice	0 EUR
Bonification du capital (dividende)	5.438.749,31 EUR
Allocation aux administrateurs	0 EUR
Allocation aux titulaires de coupons	84.480,00 EUR
Total	5.523.229,31 EUR

Par conséquent, au cours de 2008, 128 coupons de 94.950,4765 EUR chacun ont été émis.

La société anonyme de droit public « Société Fédérale de Participations et d'Investissement » y a souscrit.

4. ACTIVITÉS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1. Activités industrielles

Les activités des premiers mois de 2009 restent, jusqu'ici, dans la même lignée que l'exercice annuel et évolueront selon la cadence de production de nos principaux clients, résultant des conditions du marché (voir infra).

2. Volatilité des marchés financiers

Afin de contrôler l'extrême volatilité et la dislocation des marchés financiers en ce qui concerne les instruments qui ne répondent pas aux conditions pour être traités comme une couverture spécifique d'un point de vue comptable (« instruments non spécifiques »), la société a convenu d'un « term sheet » avec sa principale contrepartie financière, le 30/10/2008, et celui-ci sera matérialisé à partir du 05/01/2009.

En vertu de cet accord, la valeur intrinsèque des instruments non spécifiques est la base du calcul des limites imposées à cette fin et la partie adverse renonce à son droit de modifier ou de supprimer les instruments non spécifiques tant que la valeur intrinsèque ne dépasse pas les montants limites. Dans ce dernier cas, les parties reprendraient les négociations. De nouvelles activités peuvent être entreprises, comme par le passé. En effet, les instruments non spécifiques n'entrent en ligne de compte que dans la mesure où le risque correspondant s'est effectivement matérialisé.

Pour assurer ces engagements, la société s'est engagée et/ou a consenti à ce qui suit :

- une promesse de gage sur l'affaire,
- un gage sur les liquidités pour un montant équivalent à 20.000.000,00 EUR,
- un gage sur créances.

Ces sûretés sont réparties, pari passu, entre les principaux concurrents financiers.

Dans le cadre des perspectives décrites au point 9 du présent rapport, la société a procédé à une réduction considérable du portefeuille d'instruments ne satisfaisant pas aux conditions pour être traités comme une couverture spécifique d'un point de vue comptable. Ainsi, à la date du rapport du Conseil d'administration, la valeur intrinsèque latente et la valeur marchande latente de ces instruments étaient les suivantes :

Vu la suppression progressive des instruments ne satisfaisant pas aux conditions pour être traités comme une couverture spécifique d'un point de vue comptable, l'accord susmentionné a été adapté comme suit :

Les montants limites ont été réduits, proportionnellement à la suppression des instruments.

Un crédit de 20.000.000 EUR a été octroyé à la société sous forme de « straight loan » afin de financer la suppression des instruments.

Le gage sur les liquidités a été ramené à 10.000.000 EUR.

	Cash flow net sous-jacent	Instruments qui ne satisfont pas aux conditions pour être enregistrés comme couverture spécifique			Total
		Opérations à terme	Options acquises	Options émises	
Valeur intrinsèque hors couverture spécifique	70.922.528,17	16.507.841,49	955.933,14	-2.808.301,00	52.562.318,62
			-18.360.209,36		
Valeur marchande hors couverture spécifique	70.922.528,17	-15.099.122,06	1.483.428,39	-83.103.444,00	-25.796.609,50
			-96.719.137,67		

SONACA

1. ACTIVITÉS

SONACA a pour objet l'étude, la construction, la transformation, la révision, la réparation, l'achat et la vente d'appareils d'aéronautique de tous genres et de leurs accessoires, ainsi que toutes opérations et prestations de services qui se rapportent directement ou indirectement à l'aéronautique.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

SONACA a connu une année 2008 très difficile, pénalisée par la dépréciation de la devise américaine durant les 8 premiers mois de l'année qui a conduit la société à prendre des positions sur le dollar qui se sont révélées coûteuses à déboucler dans un contexte de crise financière.

Ce contexte économique difficile a amené d'inévitables changements dans la gestion de l'entreprise par la mise en place d'un plan de redressement rapide dont la pertinence dépend largement d'une évolution des mentalités et de la culture d'entreprise. Le respect strict de ce plan nous permettra d'assurer la viabilité de l'entreprise avec l'appui de nos partenaires financiers.

Pour l'ensemble du Groupe SONACA, l'exercice 2008 se traduit par une perte de 136,2 millions EUR dont les principales conséquences sont :

- la non-atteinte des objectifs du Plan DEFI 2007 tant au niveau de la productivité que de l'optimisation des encours et des moyens de production ;
- la dévalorisation du dollar ;
- la renégociation des contrats de change ;
- des montants importants de réductions de valeur, provisions et amortissements ;

et ce, malgré une contribution positive des filiales brésiliennes et nord-américaines.

En fin d'année, la nouvelle direction s'est également attachée à finaliser les modalités de refinancement de la société qui se sont traduites en 2009 par une recapitalisation de 62,2 millions EUR en numéraire et un renforcement des lignes de crédit.

Plusieurs bonnes nouvelles ont cependant pu être enregistrées pour le long terme :

- le contrat pour l'AIRBUS A350 XWB a pu être conclu fin du mois d'octobre ;
- la signature avec EMBRAER du contrat Legacy 450 & Legacy 500 portant sur la conception, la certification et la fabrication du fuselage arrière et les flap panels ;

- un contrat pour la conception et la production des bords d'attaque fixes du Learjet 85 a été conclu avec BOMBARDIER ;

- d'autres contrats importants sont en cours de négociations.

2009 s'annonce à nouveau comme très difficile compte tenu des réductions de cadences annoncées par les avionneurs dès le mois de janvier et SONACA s'attend à une réduction de son chiffre d'affaires.

Malgré ces circonstances, SONACA peut compter sur ses atouts pour l'avenir, notamment un bureau mondialement reconnu, des contrats à long terme solides, et des relations commerciales fiables et confirmées avec ses clients.

3. BILAN AU 31/12/2008 (EN 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	Immo. Incorp. : 119 Immo. Corp. : 104.949	Capital & primes d'émission	Capital : 57.998 Primes d'émission : 18.712
Immo. financières	16 705	Plus-value	
Créances	CT : 14.604 LT : 97.968	Réserves & rés. reporté	Réserves : 2.795 Perte reportée : -122.671
Placements de trésorerie	4.737	Prov. pour risques & charges	33.538
		Dettes	319.186
TOTAL	335.994	TOTAL	335.994

SN AIRHOLDING

1. ACTIVITÉ

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, d'acquiescer et/ou de détenir des intérêts et des participations dans toutes sociétés actives dans le domaine du transport aérien ou dans les domaines qui y sont liés.

La société a également pour objet la prestation de tout type de service de support ou d'assistance à des compagnies aériennes.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

L'exercice a été marqué principalement par :

- la conclusion d'un accord de partenariat permettant à Lufthansa de prendre une participation stratégique de 45%

dans le capital de la société et, dans un second temps, l'intégration complète de la société dans le groupe Lufthansa. Cet accord est suspendu à son approbation par la Commission européenne ;

- la fusion par absorption de Brussels Airlines Fly SA par Delta Air Transport SA, suivie d'un changement de nom de Delta Air Transport SA en Brussels Airlines SA.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Bilan : 2008 (en 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	79	Capital & primes d'émission	62.989
Immo. financières	180.129	Plus-value	0
Créances	3.831	Réserves & rés. reporté	41.225
Placements de trésorerie	68.843	Prov. pour risques & charges	1.000
		Dettes	147.668
TOTAL	252.882	TOTAL	252.882

BRUSSELS AIRPORT HOLDING

1. ACTIVITÉ

Brussels Airport Holding a pour objet la détention et la gestion d'actions et de certificats (au sens de l'article 503 du Code des Sociétés) représentatifs d'actions de la SA « The Brussels Airport company ». La société peut à cette fin emprunter et rembourser toutes sommes auprès d'établissements financiers ou de ses actionnaires, prêter toutes sommes à la SA « The Brussels Airport Company » ou aux filiales de cette dernière, conclure toutes conventions de gestion, de services ou autres avec ces sociétés et, plus généralement, accomplir les actes de gestion ou utiles à la réalisation de son objet.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

Constituée le 14 juin 2007, la société a clôturé son 1er exercice d'imposition le 31 décembre 2008. L'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes annuels n'a pas encore eu lieu.

L'inventaire des risques est mis à jour tous les 3 mois et fait apparaître des craintes liées à la crise économique, au terrorisme, à l'environnement et à la sécurité.

Aucun évènement majeur n'a eu lieu après la date de clôture des comptes et aucun évènement ne s'est produit en 2008 qui soit de nature à affecter le développement futur de l'entreprise.

Le financement de la société s'effectue par un accord de facilité de crédit qui expire en 2015. Le montant actuel de l'emprunt est de 1.316 millions EUR dont 1.250 sont couverts contre les fluctuations d'intérêts jusqu'en 2015.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2008

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles		Capital & primes d'émission	640.090.000
Immo. financières	2.505.096.437	Plus-value	
Créances	588.766	Réserves & rés. reporté	11.466.997
Placements de trésorerie	12.500.000	Prov. pour risques & charges	
Cash	38.199.361	Dettes	1.916.582.175
Comptes de régularisation	11.754.608	Comptes de régularisation	26.372.470
TOTAL	2.568.139.172	TOTAL	2.568.139.172

IMMOBILIER

FONDS DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE (FIF)

1. ACTIVITÉ

Le Fonds de l'infrastructure ferroviaire a été créé le 24 juin 2004 par l'article 6 de l'AR du 14 juin 2004 portant réforme des structures de gestions de l'infrastructure ferroviaire en tant qu'institution d'utilité publique. En date du 1er janvier 2005, il s'est vu transféré une série d'actifs et de passifs en provenance de la SNCB et a été transformé en entreprise publique autonome en novembre 2006. En date du 1er janvier 2009, le FIF a été transformé en société anonyme et il est depuis mars 2009 une filiale détenue à 100% par la SFPI dont la vocation est la gestion et la valorisation des actifs immobiliers (terrains) auparavant dans le giron de la SNCB ainsi que d'autres activités commerciales liées au développement, à l'achat et la vente, la gestion et le financement de l'immobilier, pour compte propre ou pour compte de tiers. L'actif du FIF est essentiellement composé de terrains, de créances liées à la vente de terrains et de cash. Son Conseil d'administration est actuellement composé de 4 membres. La société n'emploie aucun personnel.

2. EVOLUTION DES AFFAIRES, RÉSULTATS ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Le chiffre d'affaires en 2008 s'élève à 315.901.564,40 EUR, soit en augmentation de +/- 15 millions EUR par rapport à 2007.

Le montant des ventes et prestations a augmenté pour atteindre 666.034.269,76 EUR. Le subside de l'Etat s'élève à 357.611.554,07 EUR. L'exercice 2008 se clôture toutefois par une perte de 1.625.594.827,38 EUR. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 1.675.214.293,22 EUR il subsiste un bénéfice à reporter de 49.619.465,84 EUR.

Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Certaines incertitudes existent quant aux valeurs comptables pour lesquelles le Conseil d'administration ne dispose pas d'éléments suffisamment probants et quantifiables afin de pouvoir les refléter dans les comptes. La société est exposée à des risques relatifs à d'éventuelles charges d'assainissement ainsi qu'à des risques de modifications de l'affectation des terrains.

Lors de la transformation du FIF en société anonyme, il est apparu que l'actif net du FIF se devait d'être corrigé de par l'existence d'un montant de 21 millions comptabilisé comme bénéfice alors qu'il correspondait à un trop d'avance versé par l'Etat, montant qui devait dès lors être remboursé. Ce remboursement a fait l'objet d'une comptabilisation sous forme d'une dette à l'égard de l'Etat, il laissait donc apparaître une perte à reporter. Cette perte a été ultérieurement apurée au travers d'une réduction de capital de 22 millions EUR.

3. BILAN ABRÉGÉ

Au 31 décembre 2008 (en 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	0	Capital & primes d'émission	0
Immo. financières	1.490	Réserves & rés. reporté	141.691
Stocks et commandes en cours (immeubles destinés à la vente)	101.197		
Créances	48.116	Prov. pour risques & charges	8.943
Disponibles	23.531	Dettes	23.624
Comptes de régularisation	121	Comptes de régularisation	197
TOTAL	174.455	TOTAL	174.455

FEDIMMO

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La SA Fedimmo a pour objet d'effectuer toutes opérations immobilières au sens le plus large, et, notamment, la recherche, l'étude et la réalisation de projets immobiliers, la construction, l'acquisition, la gestion, l'aménagement et, la cession et la location d'immeubles.

La société est propriétaire de 60 immeubles principalement loués à l'Etat belge.

2. RÉSULTAT ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

a) Opérations réalisées :

Les travaux auxquels Fedimmo est contractuellement engagé envers son client locataire, l'Etat belge, en vertu des baux, se sont poursuivis à un rythme adéquat.

Fedimmo a transféré les immeubles Langerei à Bruges et Tabakvest à Anvers à des promoteurs qui se chargeront de leur reconversion. Ceci a permis à Fedimmo d'annuler les risques de réaffectation (échéance des baux à court terme) en résidentiel de ces immeubles, tout en réalisant d'importantes plus-values.

De la même manière, Fedimmo a conclu des conventions sous seing privé en vue de céder, lors des 2 prochains exercices, les immeubles Kattendijkdok er Frankrijklei à Anvers.

Enfin, Fedimmo a pris toutes les dispositions utiles en vue de répondre à l'appel d'offre de la Régie des Bâtiments pour un « marché de promotion de travaux pour la mise à disposition d'un bâtiment en vue de l'hébergement du SPF Finances à Liège ».

b) Bilan et comptes de résultat :

Fedimmo a pris les mesures utiles pour rééquilibrer la structure du passif de son bilan en mettant en place du financement par cession de créance, ce qui lui a permis de réduire son capital. Elle affiche un ratio « dette/total de bilan » de 19,6% au 30/09/2008. Cette cession portait sur des loyers pour un montant total de 59.820.000 EUR.

Actif : au 31 septembre 2008, le total de l'actif s'établit à 739.613.613 EUR. Les actifs immobiliers constituent l'essentiel de l'actif pour un montant de 671.846.533 EUR. Le disponible atteint 50.781.055 EUR.

Passif : les capitaux propres sont de 594.838.786 EUR. Les dettes sont essentiellement constituées d'un poste de 58.113.975 EUR qui représente une dette de location-financement vis-à-vis de la Cie de promotion du WTC III et d'un poste de 59.820.000 EUR qui représente une dette vis-à-vis des établissements de crédit (cf. cession de loyers).

Compte de résultat : les loyers perçus sont de 38.092.988 EUR pour un bénéfice de l'exercice après impôts de 12.479.236 EUR.

L'AG a validé le versement d'un dividende brut par action de 1,2072 EUR.

3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES.**a) Les risques sur les revenus locatifs :**

La pérennité des cash-flows dépend principalement de la sécurisation à long terme des revenus locatifs de la société. Ce risque est donc limité car la durée initiale moyenne des baux est de 17 ans et que, pour les baux venant à échéance à court terme, une gestion dynamique permet de réaliser des cessions avec plus-values.

b) Les risques de compliance :

Cet aspect requiert l'attention permanente du conseil d'administration qui, dès 2007, a mis en place les instruments adéquats pour encadrer ce risque. C'est particulièrement le cas pour les risques en matière d'urbanisme, d'environnement et de non-conformité éventuelle des installations.

c) Les risques liés aux immeubles :

- Risque lié à la survenance d'un sinistre majeur :
Tous les immeubles sont couverts par les polices d'assurance et font l'objet d'un suivi via un programme de taux qui assurent leur maintien dans un bon état de fonctionnement.
- Risque lié à la mise en œuvre de gros travaux :
Mise en place des programmes d'investissement et de rénovation importants, notamment 50,1 millions EUR sur 3 ans sur l'ensemble des immeubles détenus dans le portefeuille. Ces investissements une fois exécutés se traduisent par une augmentation des loyers.

d) Risque de défaillance du débiteur :

La société est peu exposée du fait de la qualité du locataire qui est l'Etat.

e) Risque d'accès au crédit :

La question ne se poserait que si Fedimmo souhaitait recourir mas-

sivement au crédit pour financer de nouveaux projets importants. Elle se trouverait à cet égard sur le même pied d'égalité que les autres acteurs actifs dans le domaine immobilier.

PALAIS DES CONGRÈS**1. CADRE ET ACTIVITÉ**

La SA PDC est une SA de droit public constituée le 7/09/04. Elle a le statut de filiale spécialisée de la SFPI.

La SA a pour objet l'organisation de réunions, congrès, expositions et activités similaires. Elle assure la transformation, la rénovation et l'organisation des bâtiments où se localisent ses services.

La société peut constituer toute société, prendre des intérêts dans, coopérer ou fusionner, créer des filiales avec toutes sociétés ayant un objet social identique, similaire ou connexe, ou favorisant ses activités ou facilitant la vente de ses produits ou services.

La société peut en outre accomplir (in)directement, par l'octroi de concessions, toute mission d'intérêt général ou public qui se rattache au présent objet.

2. ACTIVITÉS DE LA SA PDC

Exécution par la SA PDC en 2008 des décisions du Conseil des Ministres : le financement des factures des entreprises qui rénovent le Palais des Congrès, est pris en charge par Dexia Lease Services.

L'accord conclu entre la SA PdC et GL Events est formalisé par la constitution, le 21/05/08, d'une société dédiée, la SA GL events Brussels, dans laquelle GL events détient 85% du capital et la SA PDC 15%.

Le contrat du 25/11/08 confère à la SA GL events Brussels le droit d'exécution des missions associées à l'exploitation de Square.

Les SA PDC et SA GL events Brussels ont constitué une Unité TVA « Groupe PDC-GLE », ce qui permet à la SA PDC d'être assujettie à la TVA.

Suite aux travaux, la SA PDC a pu mettre à disposition de la SA Interparking les espaces de parking prévus aux dates prévues et ce, après la réfection des dalles affectées par la carbonatation.

Les travaux de rénovation, débutés le 28/05/07, se sont déroulés selon le plan d'avancement prévu.

La SA PDC a amélioré la visibilité du Centre. GL events Brussels a entamé la commercialisation du site à travers les réseaux du groupe GL events et des contacts avec des organisateurs de congrès et autres clients potentiels. Le cahier de réservations est déjà rempli à un niveau plus élevé que les

prévisions pour 2010. Des réservations ont été confirmées jusqu'en 2016.

Conformément à son plan d'affaires, la SA PDC n'a eu aucune activité commerciale, l'outil de son activité étant indisponible. L'exercice 2008 prévoyait une perte courante 1.682.894,37 EUR. Les pertes reportées fin 2008 sont moins importantes que les prévisions du plan d'affaires, ne mettant pas en cause la survie de la société.

Les travaux de rénovation terminés fin juillet 2009, doivent permettre l'inauguration prévue le 20/09/09.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SA AU 31.12.2008 (EN 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	4.229	Capital & primes d'émission	22.500
Immo. financières	37	Plus-value	0
Créances	544	Réserves & rés. reporté	-4.584
Placements de trésorerie	13.943	Prov. pour risques & charges	253
Comptes de régularisation – actif	485	Dettes	849
		Comptes de régularisation – passif	220
TOTAL	19.238	TOTAL	19.238

SOPIMA

1. ACTIVITÉ

La Sopima a pour objet social toutes les opérations immobilières. Elle gère des immeubles administratifs dont elle est propriétaire et qui sont destinés à la location. Elle réalise des rénovations généralement lourdes d'immeubles de bureaux.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

Sopima a conclu, le 8 octobre 2008, avec l'entrepreneur qui a réalisé les travaux de gros œuvre et de parachèvement relatifs à la rénovation de l'immeuble Tesoris (avenue des Arts/rue du Commerce, à Bruxelles), une transaction qui met fin aux litiges qui sont intervenus à propos de ce marché. Bien que la signature de la transaction soit postérieure à la clôture de l'exercice social, le Conseil d'administration a jugé opportun de refléter dans les comptes arrêtés au 30 juin 2008, sous forme d'engagements, la charge de 2.200.000 EUR que cet accord entraîne pour Sopima.

Les travaux de rénovation de l'immeuble situé à la rue du Gouvernement Provisoire, à Bruxelles, à l'exception des installations d'HVAC,

ont fait l'objet d'une réception définitive. Il a été constaté que Sopima avait rempli, vis-à-vis de Fedimmo SA, à qui cet immeuble a été cédé, les obligations spécifiques stipulées dans l'acte de cession.

Le projet de rénovation de l'Hôtel des Douanes sur le site de Tour et Taxis à Bruxelles a été poursuivi ; les permis d'environnement et d'urbanisme ont été obtenus ; les travaux préparatoires (enlèvement d'amiante, nettoyage de façades...) ont été exécutés ; l'étude de risque imposée en raison de dépassements localisés de normes de pollution a débouché sur la conclusion qu'un assainissement n'était pas nécessaire ; les études (architecture et techniques spéciales) ont été finalisées.

Le capital de Fedimmo S.A. dans laquelle Sopima détient une participation a été réduit par un remboursement partiel des actionnaires qui s'est élevé, pour Sopima, à 1.593.840 EUR.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Bilan au 30 juin 2008 en 000 EUR

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	8.133	Capital & primes d'émission	120.909
Immo. financières	11.500	Plus-value	
Créances	5.170	Réserves & rés. reporté	177.503
Placements de trésorerie	288.700	Prov. pour risques & charges	40
		Dettes	15.403
TOTAL	313.854	TOTAL	313.854

INVESTISSEMENT INTERNATIONAL

SOCIÉTÉ BELGE D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL (SBI)

1. ACTIVITÉ

Le cofinancement à moyen ou long terme d'investissements productifs d'entreprises belges à l'étranger, essentiellement en faveur de PME en phase d'expansion ou possédant un potentiel important de croissance.

2. RAPPORT DE GESTION

À la clôture de l'exercice comptable 2008, le portefeuille compte 22 projets qui se sont réalisés aux côtés de 19 partenaires industriels belges (parmi lesquels 12 PME). Le portefeuille global de la SBI (certains fonds de tiers inclus) s'élève à 16,721 millions EUR, principalement investis sous forme de capital à risque (69,64%) dans des pays émergents (72,47%). La trésorerie s'élève à 19,870 millions EUR. L'exercice 2008 affiche un résultat net positif de 403.811 EUR.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ (EN 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	47	Capital & primes d'émission	32.970
Immo. financières	13.681	Plus-value	
Créances	1.064	Réserves & rés. reporté	202
Placements de trésorerie	19.870	Provisions et risques	-
	563	Dettes	2.053
TOTAL	35.225	TOTAL	35.225

CHINA-BELGIUM DIRECT EQUITY INVESTMENT FUND

Extrait du « Working Summary of the Year 2008 » du Conseil d'administration de la société.

2008 est la quatrième année d'activité du China-Belgium Direct Equity Investment Fund (ci-après nommé CBDEIF, le Fonds). Au cours de ces quatre années, le Fonds s'est forgé une excellente réputation dans le domaine des investissements de capitaux privés (private equity) sur le marché domestique. En 2008, le CBDEIF s'est vu discerner, à l'occasion du China International PE Forum, le titre de « China Venture Investment Leaders Institution during 1998-2008 ».

PROFIL – GESTION DES ACTIFS

Jusqu'au 10 février 2009, le gestionnaire du Fonds a investi dans trois nouveaux projets. Au total, le Fonds investit dans 20 projets, pour un montant global de 840 millions CNY ; le portefeuille comprend des sociétés actives dans le secteur des matières premières, de l'exploitation minière et des communications. Le Fonds a perçu, au total, 13 dividendes en espèces pour un montant total de 23.685.908,72 CNY.

En 2008, en ce qui concerne la gestion du flux de trésorerie, les moyens financiers et la valeur en espèces du « custodian asset » s'élevait à 156,52 millions CNY. À cause de la crise financière, l'accroissement de l'actif diminue et les risques sur les marchés financiers augmentent. Eu égard à cette évolution, le gestionnaire du Fonds a décidé de réduire les nouveaux investissements et d'intensifier le suivi des projets existants. La valeur vénale du Fonds a plus que doublé par rapport à la valeur initiale, et ce en dépit de la dépression macro-économique, ce qui prouve clairement l'efficacité de la stratégie d'investissement et de contrôle du risque du gestionnaire du Fonds. En quatre ans, le gestionnaire du Fonds a mis en place un système décisionnel et promotionnel efficace pour les investissements.

ÉVOLUTION DU RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2008, le Conseil d'administration a pris un certain nombre de décisions importantes. Le Conseil d'administration a tenu à s'approprier certaines tâches de base telles que la supervision, la prévention des risques, et la mise en place active d'un cadre global susceptible de promouvoir le développement stable du Fonds, à la condition explicite de ne pas intervenir dans la gestion normale des actifs. Le Conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

Augmenter de manière progressive les nouveaux investissements. En ces temps de crise financière, le Conseil d'administration a chargé le gestionnaire du Fonds d'augmenter la capacité en matière de prévention des risques et d'appliquer le principe de l'investissement progressif par contrôle diligent, évaluation et prise de décisions.

Redéfinir l'intéressement différé (carried interest). Le Conseil d'administration s'est déclaré d'accord pour verser temporairement l'intéressement différé avant impôts.

Convention de gestion des actifs confiés. Début 2008, le Conseil d'administration a chargé le gestionnaire du Fonds, Custodian et Haitong Security de rédiger la convention de gestion. La principale procédure concerne la sortie de titres sur le marché secondaire. La convention est entrée en vigueur le 19 décembre 2008 ce qui est conforme au cadre légal national existant et aux caractéristiques distinctives du Fonds.

Réduction de la norme en matière de projets belges. Suite à la progression lente du processus d'investissement, le Conseil d'administration a décidé d'adapter la norme d'investissement et les notices, ayant obtenu pour ceci l'approbation du partenaire belge. D'autre part, le Conseil d'administration s'est déclaré d'accord pour qu'une partie de la réserve de capital pour les projets belges soit temporairement affectée aux

projets chinois en vue de maximaliser le rendement du capital investi et de saisir les opportunités qui se présentent dans le marché.

Élection du second Conseil d'administration. Le premier Conseil d'administration a été dissolu le 17 novembre 2008. Conformément aux Statuts, le second Conseil d'administration a été mandaté officiellement lors de l'assemblée générale des actionnaires du 18 novembre 2008.

PLAN D'ACTIVITÉS 2009

Malgré les développements négatifs dans l'économie réelle et sur le marché des investissements, suite à la crise financière, le gouvernement a mis au point un certain nombre de plans de relance afin de stimuler la demande intérieure. Ces plans prennent également en considération les développements en matière d'investissements de capitaux privés. D'autre part, le gestionnaire du Fonds examinera également les régions et les secteurs offrant des opportunités de développement pour le Fonds. En 2009, le Fonds saisira et évaluera de nouvelles opportunités d'investissement en vue de réaliser de nouveaux projets susceptibles de créer une plus-value, tout en veillant au contrôle et à la maîtrise des risques.

Le plan contient les éléments suivants :

- Respecter les consignes du gouvernement en matière d'investissements industriels, maintenir les opérations orientées marché, assurer la gestion efficace des placements, continuer les efforts dans le domaine de la construction et du maintien d'une bonne image de marque.
- Poursuivre de manière incessante les principes de base en matière d'investissements, à savoir sécurité, stabilité et efficacité. Maîtriser adéquatement le risque d'investissement, élaborer un plan général en matière d'affectation des capitaux, étendre de manière appropriée le terrain d'action des activités d'investissement.
- Exécuter à la lettre la convention de gestion des actifs confiés en vue de libérer les actions sur le marché secondaire.
- S'efforcer de réaliser les projets belges en 2009.
- Mettre au point la gestion du suivi, suivre les projets non cotés et prêter assistance lors des introductions en Bourse.

INNOVATION

NAVITELL

1. ACTIVITÉ

L'objet social de Navitell consiste tant en Belgique qu'à l'étranger au développement, à la production et/ou au suivi de travaux audiovisuels et leur commercialisation. La société développe et vend les logiciels, délivre des avis et assure le suivi des logiciels qu'elle a développés ou vendus. Elle délivre également des avis et assure le suivi dans les domaines de la téléphonie mobile, l'Internet, le réseau et la télécommunication. Dans l'acception la plus large du concept de développement marketing, elle délivre des avis, élabore des plans jusque et y compris l'invention d'outils de marketing sur mesure.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

Durant les 3 premières années, Navitell s'est concentrée sur la création de solutions sur mesure dans le domaine de la mobilité expérimentale via des appareils tels que PDA et smartphones. Navitell y a réussi grâce à son propre développement de logiciels en créant un pont avec des satellites qui permettent de démarrer et susciter le récit d'un endroit. Cela a convaincu plusieurs clients/partenaires tels que des villes et communes, l'Atomium, les Villes d'art et la VRT. Ceci représente donc une nouvelle forme d'expérience culturelle ou touristique, au travers de données remarquables que les visiteurs peuvent découvrir sur des appareils loués. Cette remarquable solution B2B a été implémentée avec succès dans plusieurs projets et reste à ce jour unique.

En 2007, Navitell décidait d'explorer, pour l'avenir, tant le marché B2B2C et B2C ainsi que des solutions pour un public plus large avec différents appareils portables (mp3, mp4, PDA et smartphone, ainsi que les consoles de jeux de type PSP). La planification, et plus tard, la construction d'une plate-forme Internet contenant des solutions portables, a débuté. Avec comme objectif la démocratisation des solutions portables pour le grand nombre en rendant téléchargeables les données audiovisuelles de haute qualité sur des supports plus nombreux et moins onéreux tels que mp3, mp4 et GSM, complétés par les smartphones, PDA, la nouvelle génération des outils de navigation et les consoles de jeux portables.

Le 18 décembre 2008, Navitell a bénéficié d'une injection de capital de la part de la SFPI.

Depuis janvier 2009, Navitell s'attelle à finaliser les derniers travaux relatifs à la naissance de la 1ère édition de la plateforme mobile baptisée StoryNations. A partir de fin mai, cette plateforme sera proposée au grand public dans sa version-Beta.

Parallèlement, Navitell a développé 2 produits commerciaux liés : StoryHighWay et StoryHealthWay. Ces produits seront rendus publics début du mois de juin 2009.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Bilan au 31 décembre 2008 (en EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	2.346,34	Capital & primes d'émission	1.268.600,00
Immo. financières	2.712,00	Réserves et résultats reportés	(630.959,23)
Stocks et commandes en cours (immeubles destinés à la vente)			
Créances	39.695,45	Prov. pour risques & charges	
Disponibles	902.649,41	Dettes	270.835,80
Comptes de régularisation	1.356,00	Comptes de régularisation	40.282,26
TOTAL	948.759,20	TOTAL	948.759,20

VESALIUS BIOCAPITAL

1. GÉNÉRALITÉS

La SICAR Vesalius Biocapital I SA a été constituée le 1er octobre 2007 sous forme d'une société de capital-risque. Son but est d'investir dans un mélange judicieux d'entreprises émergentes et d'entreprises plus matures du secteur des biotechnologies, pour lesquelles ont été clairement cernées les possibilités de création de valeur à court et moyen terme.

Les cibles de Vesalius Biocapital sont les suivantes : (i) approches nouvelles en matière de développement de médicaments et d'outils de diagnostic bénéficiant d'un argument de vente exceptionnel et compétitif ainsi que d'un potentiel de marché attrayant ; (ii) technologie d'administration des médicaments et thérapie cellulaire axées sur des marchés à croissance rapide ; (iii) conception de nouveaux équipements, dotés de caractéristiques structurelles et fonctionnelles intelligentes, ouvrant la voie à de nouvelles applications de technologie médicale ; (iv) dispositifs médicaux innovants ; (v) technologies de pointe, en matière de plates-formes, susceptibles de représenter une avancée majeure et (vi) toute autre innovation fondamentale dans le domaine de la santé, à condition que le mécanisme d'acquisition de valeur ait été clairement défini.

Vesalius Biocapital fera fonction d'investisseur chef de file ou co-chef de file pour ces placements, ou, plus généralement, se joindra à des syndicats de placement. Son objectif est de céder ses participations dans un délai de 4 à 8 ans après l'investissement.

2. RÉSULTATS

Ce premier exercice était une période de lancement, consacrée aux premiers investissements. Vesalius Biocapital a par conséquent enregistré une perte de 1 565 863 EUR, essentiellement due aux frais de mise en route et de gestion. Il n'est pas pertinent, à ce stade, de procéder à une réévaluation du portefeuille.

3. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS ET PRINCIPALES ACTIONS

Le total des actifs s'élève à 22 676 110 EUR et est constitué pour l'essentiel d'actifs financiers (38,4%) et d'avoirs bancaires (61,5%) Le capital souscrit représente 24 147 400 EUR, soit 40% de l'engagement total des actionnaires.

Quatre investissements ont été réalisés en 2008 :

- Fovea SA, implantée en France, est une société en cours de décollage spécialisée dans le développement de médicaments ophtalmologiques. Tous ses programmes sont dans la phase du développement préclinique. Vesalius Biocapital a participé à son deuxième tour de table.
- Genomic Vision SA, implantée en France, est spécialisée dans les tests diagnostics et a mis au point une technologie de peignage moléculaire. Vesalius Biocapital a dirigé son deuxième tour de table.
- Apitope International NV, implantée en Belgique et au Royaume-Uni, conçoit des vaccins thérapeutiques, développant de nouvelles approches pour les maladies auto-immunes et les allergies. Son programme principal est en phase d'essais cliniques. En janvier 2009, l'entreprise a conclu un contrat d'envergure avec une grande compagnie pharmaceutique. Vesalius Biocapital a été le co-chef de file du premier vaste tour de table.
- Trinean NV, implantée en Belgique, conçoit et fabrique des spectrophotomètres pour des analyses à haut débit de l'ordre du nanolitre ainsi que des consommables pour le marché scientifique. La société démarrera la commercialisation de ses produits en 2009. Vesalius Biocapital a dirigé son deuxième tour de table.

En 2008, Vesalius Biocapital a signé deux autres documents d'accords de financement : un pour une société belge active dans le domaine des aliments santé et des aliments fonctionnels et un pour une société allemande de matériel médical. De ce fait, en 2009, Vesalius Biocapital investira 2.000.000 EUR dans la société belge Bienca SA. Plus tard dans l'année 2009, elle investira dans l'entreprise allemande si le tour de table est bouclé et que l'issue du processus de vérification préalable est positive.

Au cours de l'exercice 2009, Vesalius Biocapital continuera à participer aux investissements initiaux d'entreprises européennes de biotechnologie et a déjà prévu quelques investissements de suivi.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

FONDS DE RÉDUCTION DU COÛT GLOBAL DE L'ÉNERGIE (FRGE)

1. ACTIVITÉ

L'objet du Fonds est d'intervenir dans le financement de mesures structurelles visant à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés pour le groupe cible des personnes les plus démunies, et dans l'octroi d'emprunts bon marché en faveur de travaux visant à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les habitations privées.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

En 2008, troisième année de la société, un montant total de 1.323.333 EUR a été octroyé en prêts individuels aux particuliers, dans le cadre de l'objet social décrit plus haut. En 2007, un total de 200.000 EUR avait déjà été libéré à cette fin. En moyenne, les crédits octroyés portent sur environ 6.900 EUR.

L'année 2008 se termine avec quatre entités locales en activité. En plus d'Ostende, des entités locales sont opérationnelles sur le territoire de Gand, Anvers et la région de Malines. Une cinquième entité locale est sur le point de commencer ses activités sur le territoire de la Ville de Charleroi.

En 2009, une accélération dans l'octroi du nombre de prêts est prévue par la mise en œuvre de contrats de gestion avec les différentes Régions du pays, qui recevront un droit de tirage en faveur des personnes morales choisies par elles et présentes au sein de leurs compétences respectives.

Les moyens d'investissement mis à disposition du Fonds le sont par le biais d'un emprunt obligataire (avec avantage fiscal) de 50.000.000 EUR en 2007. Un emprunt obligataire complémentaire de 200.000.000 EUR pourrait être émis dans les mois à venir pour renforcer et étendre l'action du Fonds.

Les frais de structure du Fonds et des entités locales sont financés par une subvention structurelle annuelle et fédérale.

Le résultat comptable de la société anonyme « FRCE » dépend annuellement des produits financiers (intérêts obtenus des placements de trésorerie + intérêts perçus sur les prêts octroyés) et des charges financières (intérêts payés sur l'emprunt obligataire). En 2008, ce résultat est positif. Sur le résultat 2007, positif lui aussi, aucun dividende n'a été octroyé.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MILLIERS EUR

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	386	Capital	2.500
Immo. financières	0	Plus-value	0
Créances à long terme	1.473	Réserves et résultats	457
Créances à court terme	573	Provisions	0
Placements de trésorerie	51.865	Dettes à long terme	49.854
Valeurs disponibles	2.963	Dettes à court terme	80
Comptes de régularisation	710	Comptes de régularisation	5.079
TOTAL	57.970	TOTAL	57.970

VIEILLISSEMENT

ZILVER AVENUE

1. OBJECTIFS 2008

- mise sur pied d'une organisation en vue de l'ouverture de 20 sites en Belgique, répartis sur les 10 années à venir ;
- placement d'obligations en volume suffisant pour pouvoir lever l'option d'achat du 1er site ZA (Castle Cantecroy), soit 2/3 du total des appartements, c.-à-d. 43.

2. RÉALISATIONS 2008

- ZA a été réorganisée en 3 départements : produits (sites et services) ; commercial (vente et marketing) ; finances (gestion du plan d'entreprise, trésorerie et administratif) ;
- l'équipe de vente a démarré en mai 2008 et est soutenue par un service back office. Un Custom Relation Management pro-actif a été installé ;
- les méthodes de travail et les documentations ont été développées et sont constamment mises à jour ;
- l'équipe ZA a placé, via B2C, des obligations au 31 décembre pour la valeur de 49 appartements et moyennant un préaccord avec De VoorZorg à Anvers. On remarquera plus particulièrement la jeunesse des souscripteurs : seul 1 client a atteint l'âge de 75 ans au moment de la signature.

L'enseigne ZA a été lancée avec succès dans le marché des appartements de service (géographiquement centré sur la région d'implantation autour du 1er site). Un appartement témoin concrétise la qualité de vie ZA.

3. PRIORITÉS EN 2009

- en fonction de la date d'ouverture du 1er site ZA, le label ZA sera consolidé de manière à maintenir et à accroître la confiance des clients ainsi que d'asseoir la position sur le marché ;
- la solution globale pour les seniors (logement-argent-santé) sera, en collaboration avec des partenaires leaders dans leur domaine, déclinée en 2 classes de prix (ZA luxe et ZA confort) ;
- la commercialisation via B2C sera élargie grâce au placement au travers d'autres canaux de distribution et le B2B (logement des seniors en tant que modalités d'un système de rémunérations) ;
- en fonction d'opportunités sur le marché immobilier, les sites à risque seront construits moyennant de nouveaux financements par le Fonds ZA ;
- l'organisation de ZA sera adaptée en fonction de compétences centrales définies et du capital supplémentaires sera recherché afin de financer les nouvelles opportunités ainsi que les débuts des travaux qui avaient été postposés.

HOLDING PUBLIC

A.S.T.R.I.D.

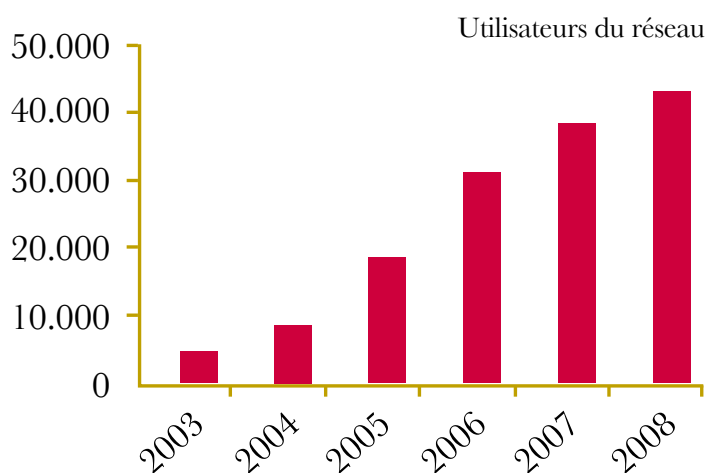
1. ACTIVITÉS

L'objet social de la société consiste en la constitution, l'exploitation, l'entretien et les adaptations et élargissements évolutifs d'un réseau de radiocommunication pour la transmission de voix et de données. Ses groupes-cibles sont les services belges de secours et de sécurité, la Sûreté de l'Etat et les institutions, sociétés ou associations, de droit public ou privé, qui fournissent des services dans le domaine des secours et de la sécurité (art. 3 de la loi).

Un contrat de gestion signé entre l'Etat fédéral d'une part et A.S.T.R.I.D. d'autre part fixe les obligations des deux parties et le cadre général dans lequel A.S.T.R.I.D. réalisera son objet social.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ (SYNTHÈSE)

Selon une pondération « équivalent – radio » laquelle traduit la charge sur le réseau, le nombre d'abonnements répartis entre les services radio et paging s'élève à plus de 40.000 abonnés.



Ce chiffre rencontre l'objectif stratégique de structure prévu par le législateur et les initiateurs du projet.

Outre les services de secours et de sécurité, plusieurs organismes non publics bien définis peuvent également utiliser les systèmes A.S.T.R.I.D. à la condition stricte d'avoir un rapport avec la sécurité publique.

Tous confondus, ils représentent quelque 3000 à 5000 utilisateurs. Au 1er janvier 2009, le réseau A.S.T.R.I.D. comptait environ 60.000 utilisateurs, pour un total de l'ordre de 47.000 terminaux (radios, pagers, Radio-Dispatch...) ou 40.528 équivalents radio.

Les onze dispatchings provinciaux mis à disposition par A.S.T.R.I.D. tournent à plein régime. Tous les appels 101 de l'ensemble du pays y sont quotidiennement traités. Dans l'intervalle, tout est préparé afin de faire de ces CIC, des dispatchings multidisciplinaires où sont traités

non seulement tous les appels d'urgence pour la police (101) mais également les appels 100 et 112 pour les pompiers et les services médicaux.

L'intégration technique et organisationnelle des centres de secours 100 et des CIC est un pas en direction du numéro d'urgence européen unique 112. Mi-2007, la Flandre orientale a accompli un premier pas : le centre 100 y a basculé sur le système A.S.T.R.I.D. et a déménagé vers le même bâtiment – mais pas encore le même local – que le CIC de Flandre orientale à Gand. Le Brabant flamand prend le cap suivant.

Le CIC y a déménagé en octobre 2008 vers un nouveau site à Louvain, où tout a aussi été préparé d'emblée pour le centre 100.

L'hébergement du CIC et du centre 100 dans le même local augmente l'efficacité et enrichit la communication entre les différentes disciplines, avec 1250 stations de travail dans tout le pays.

3. BILAN AGRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au 31.12.2008 (en 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Actifs incorporels et corporels	83.697	Capital réévaluation	143.779
Actifs financiers	9	Réserve et résultats reportés	- 35.553
Créances	5.665	Subsides en capital	9.640
Placements de trésorerie	64.077	Provision pour risques et charges	4.964
Cash	2.083	Endettement	32.701
TOTAL	155.531	TOTAL	155.531

IDOC

1. ACTIVITÉ

La société n'a plus d'activités de production et assure les affaires courantes, en particulier le suivi de la réclamation en dommages et intérêts introduite auprès du service public fédéral Intérieur.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

Suite à un changement de la réglementation concernant les cartes d'identité belges, Idoc a été obligé de produire jusqu'au 26 août 2006 (date finale du contrat entre l'Etat belge et Idoc concernant la production de la carte d'identité belge) sous conditions modifiées, et elle a été tenue de maintenir la pleine capacité de production jusqu'à cette date, avec pour conséquence des coûts et dommages importants.

Dans le cadre de la réclamation en dommages et intérêts, suite à la décision du conseil d'administration du 24 mars 2005 introduite auprès du service public fédéral Intérieur, la 26ème chambre du tribunal de première instance a déclaré dans son jugement du 5 septembre 2007 l'action d'Idoc recevable mais l'a jugée non fondée. La cause en appel a été introduite le 21 mars 2008 près de la Cours d'appel de Bruxelles qui a fixé le calendrier des conclusions et les plaidoiries.

En exécution de la convention d'actionnaires concernant les actions de la SA Politeia, conclue au 29 septembre 2006, Idoc a vendu la moitié du paquet d'actions C au prix convenu de 250.000 EUR.

Vu qu'Idoc n'exerce plus d'activités de production, les produits d'exploitation s'élevaient à 75.741,68 EUR contre 176.842,27 EUR en 2006-2007. Il s'agit principalement de l'earn-out payée par Zetes Cards (l'ancienne Cards Encoding Company) à Idoc dans le cadre de la reprise au 15 février 2006 de l'activité « carte plastique » (mais donc pas l'activité « carte d'identité belge »). Les frais d'exploitation sont de 420.395,94 EUR contre 487.925,87 EUR pour l'exercice précédent.

Les revenus financiers s'élevaient à 296.452,42 EUR, à savoir les dividendes de la SA Politeia et les produits de placements en trésorerie. Les produits exceptionnels se composent des plus-values réalisées sur la vente des actions de la SA Politeia.

Le cash flow se chiffre à -22.807,18 EUR et le résultat de l'exercice à -25.303,50 EUR, reporté sur le prochain exercice comptable.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ AU 30 SEPTEMBRE 2008 (EN 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles		Capital & primes d'émission	2.727
Immo. financières	230	Plus-value	0
Créances	1.606	Réserves & rés. reporté	237
Placements de trésorerie & valeurs disponibles	1.546	Provision pour risques et charges	192
Comptes de régularisation	35	Dettes	261
TOTAL	3.417	TOTAL	3.417

CERTI-FED

ACTIVITÉ DE L'EXERCICE ANNUEL

La société a été fondée le 14 juin 2007 dans le cadre de l'opération de restructuration de « The Brussels Airport Company » et de la constitution de « Brussels Airport Holding » (BAH). Les statuts prévoient que les premiers comptes doivent être clôturés pour la première fois

le 31 décembre 2008 et concernent donc la comptabilité depuis la date de constitution.

La société a pour objectif d'émettre des certificats avec, comme valeur sous-jacente, les actions de « The Brussels Airport Company » (TBAC) qui sont la possession de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement.

Ainsi, le 19 juin 2007, la SFPI a cédé 435.787 actions A de TBAC à Certi-Fed et ce dernier a émis 435.787 certificats A au nom de la SFPI pour les céder à BAH en représentation des actions de TBAC.

Le 22 octobre 2007, la SFPI et Macquarie Airport Brussels SA (MABSA) ont conclu un accord visant à céder 72.631 actions A (ou 5 % des actions moins 1 action) de BAH à MABSA. Ce même jour, 72.631 certificats A ont été remis à BAH et annulés.

Le nombre de certificats émis à la fin de l'exercice 2008 s'élevait donc à 363.156 pour un montant de 160.022.573 EUR.

Les certifications ne sont pas reprises dans le bilan de la société.

BILAN ET RÉSULTATS

À la fin de 2008, le bilan total s'élève à 70.700 EUR et les fonds propres se chiffrent à 68.885 EUR.

Depuis la fondation, les fonds propres ont diminué de 3.615 EUR, soit le déficit de l'exercice annuel.

Les frais généraux, 8.563 EUR, concernent essentiellement les services et biens divers. Les produits, 4.948 EUR, concernent les produits des actifs flottants, à hauteur de 2.698 EUR. Les autres produits de l'entreprise, 2.250 EUR, concernent les frais administratifs récupérés.

Les placements et les liquidités s'élevaient à un total de 70.124 EUR.

Les comptes annuels de 2008 se clôturent avec un déficit de 3.615 EUR.

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles		Capital & primes d'émission	72,5
Immo. financières		Plus-value	
Créances	0,4	Réserves & rés. reporté	-3,6
Placements de trésorerie	70,1	Prov. pour risques & charges	
Comptes de régularisation	0,2	Dettes	1,8
TOTAL	70,7	TOTAL	70,7

BELFIN

La société a été mise en liquidation en 2001. Après la vente des avoirs restants, les activités de liquidation ont été suspendues à la suite d'une décision de la Commission européenne à propos des crédits que Belfin avait alloués à la SA Forges de Clabecq sise à Nivelles. Après un jugement définitif rendu dans cette affaire par la Cour de justice des communautés européennes, le juge de la faillite des Forges de Clabecq a rendu, le 18 septembre 2007, un jugement donnant entièrement gain de cause à Belfin et lui concédant une créance privilégiée sur la société en faillite.

Cependant, la partie adverse a estimé devoir faire appel de cette décision. Un arrêt est attendu dans le premier trimestre 2010.

ZEPHYR-FIN

La société a pour objet l'acquisition et la gestion des valeurs mobilières émises par toute société de transport aérien ou des sociétés liées au secteur du transport aérien.

Zephyr-Fin n'exerce plus d'activités substantielles.

La convention de cession de créance et d'actions du 16 décembre 2002, conclue entre Zephyr-Fin et The Brussels Airport Company (BIAC) avait pour objet :

- la cession par Zephyr-Fin à TBAC de 160 actions entièrement libérées de la SA SNAirholding,
- la cession par Zephyr-Fin à TBAC de sa créance de remboursement du prêt d'actionnaire consenti à SNAirholding. Cette cession est intervenue pour un prix comportant une partie fixe de 1.029.701 EUR et un éventuel complément de prix.

The Brussels Airport Company a procédé, en date du 14 décembre 2007, au remboursement de la partie fixe du prix, soit 1.029.701 EUR majoré des intérêts de retard.

Le complément de prix a été fixé de commun accord en avril 2008 au montant de 1.301.299 EUR et à été majoré des intérêts de retard.

Au cours de l'exercice écoulé, Zephyr-Fin a poursuivi les actions intentées contre SAirGroup et diverses sociétés de son groupe, tout en se réservant la possibilité d'introduire une action en dommages et intérêts contre les administrateurs de SAirGroup et SAirLines pour les fautes commises dans la négociation et la conclusion de plusieurs conventions.

L'exercice comptable se clôture par un bénéfice de 1.443.718 EUR.

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles		Capital et primes d'émission	1.947,0
Immo. financières	0,1	Plus-values	
Créances	22,5	Réserves et résultats reportés	1.322,5
Placements de trésorerie	3.269,4	Provision pour risques et charges	
Comptes de régularisations	1,7	Dettes	32.701
		Comptes de régularisations	1,4
TOTAL	3.293,7	TOTAL	3.293,7

ARCELORMITTAL RODANGE & SCHIFFLANGE

1. ACTIVITÉ

Filiale à 79,0% d'ArcelorMittal Belval et Differdange, ArcelorMittal Rodange et Schifflange est une unité intégrée, disposant d'une aciérie électrique sur le site de Schifflange et de deux laminoirs sur le site de Rodange.

La gamme des produits vendus par ArcelorMittal Rodange et Schifflange comprend des rails, profilés, profilés spéciaux, palplanches et ronds à béton auxquels viennent s'ajouter des demi-produits essentiellement destinés à la société Laminés Marchands Européens (L.M.E.), pour l'alimentation de son propre laminoir (T.L.M). ArcelorMittal Rodange et Schifflange détient une participation de 34,0 % dans L.M.E qui est actionnaire unique de T.L.M.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

L'environnement économique

En 2008, la production mondiale d'acier brut a reculé de 1,8% par rapport à 2007. Ce recul est attribuable à la survenance de la crise financière qui s'est soldée, dès le mois de septembre, par une forte réduction de la demande dans les domaines touchant directement les produits sidérurgiques. Seuls, l'Asie, en particulier la Chine et le Moyen-Orient ont montré une croissance positive en 2008. On relève que la production de décembre 2008 a été 24,3% inférieure à celle de 2007.

Productions

Les productions ont évolué comme suit :

Production	2008 T	2007 T	+ / - %
Acier	859.049	922.296	- 6,8%
Laminés	753.921	671.738	+ 12,23%

La production d'acier de 859.049 T en 2008 est en forte diminution par rapport à 2007.

Par contre l'activité de laminage a bien progressé nonobstant certaines périodes de chômage liées aux investissements sur l'un des trains et à une réduction des demandes de ronds à béton sur le quatrième trimestre 2008.

Faits marquants de l'exercice

Pour ArcelorMittal Rodange et Schifflange, l'évolution 2008 colle à l'évolution économique générale. En effet, le résultat net n'a cessé de croître jusqu'en septembre pour atteindre 59 MEUR. La chute de la production l'a ensuite amené à 34.975.017 EUR au 31/12/2008. Ce résultat net reste néanmoins très favorable et tient compte d'un dividende de 6,2 millions EUR en provenance de L.M.E.

On relève une augmentation des coûts de production tant dans l'aciérie que dans le laminoir et ce, nonobstant les améliorations apportées dans la maîtrise des coûts de gestion.

Le projet d'extension de capacité de l'aciérie à été gelé.

Perspectives 2009

Les perspectives sont sombres sur le marché européen, mais on s'attend à une embellie pour la fin de l'année, notamment grâce aux programmes de relance.

Le management d'ArcelorMittal Rodange et Schifflange se focalisera sur les aspects suivants :

- préserver le cash ;
- être orientés vers les clients ;
- réduire les coûts de toute nature. Il s'agit non seulement des coûts directs de production mais aussi des coûts indirects liés aux frais administratifs ;
- assurer une sécurité toujours plus grande des travailleurs sur le lieu de travail et garantir le respect des normes environnementales par un souci constant de réduction des rejets de toute nature liés à la production.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Bilan : 31/12/2008 (en 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	154.272,5	Capital & primes d'émission	87.293,72
Immo. financières	67.109,99	Plus-values immunisées	2.684,62
Stocks	99.255,79		
Créances	87.700,34	Réserves et résultats reportés	42.037,83
Placements de trésorerie	1.443,79	Provisions pour risques et charges	12.928,29
		Dettes	264.797,96
TOTAL	409.782,41	TOTAL	409.782,41

FONDS STARTERS

1. ACTIVITÉ

La société a pour objet de contribuer au financement des prêts réalisés par le Fonds de participation en faveur de personnes physiques ou morales, y compris les demandeurs d'emploi inoccupés, désireuses de créer leur propre entreprise ou installées dans leur activité professionnelle depuis quatre ans au maximum.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de la législation comptable belge. Les comptes annuels se clôturent sur un bénéfice de 3.950,00 EUR. Il est proposé de reporter ce résultat à l'exercice suivant. Le bénéfice à reporter est donc de 2.247,66 EUR. Il n'y a pas de risques et d'incertitudes connus auxquels le Fonds Starters est confronté.

Le total du bilan au 31.12.2008 s'élève à 64.590.789,80 EUR.

L'emprunt obligataire de 65.000.000 EUR émis en 2004 est géré par le Fonds de participation à l'aide de SEDNA, une application informatique spécialement développée à cet effet. Au 31.12.2008, il subsiste encore 11.947 souscripteurs des 12.265 initiaux. Le capital des personnes décédées a été reversé aux héritiers conformément au prospectus. En 2008, le montant total reversé s'élève à 451.500 EUR. Comme prévu, l'emprunt obligataire sera reversé aux souscripteurs à la date d'échéance, le 8 juin 2009.

Conformément à l'article 7 de la convention des associés, le Fonds de participation a pour tâche de veiller à garantir l'équilibre financier de la société. Cet équilibre se traduit par le paiement d'intérêts par le Fonds de participation pour l'emprunt de 63.000.000 EUR du 9 juin 2004. Le taux d'intérêt de cet exercice a été fixé à 3,9811%.

On observe un nouveau statu quo des charges d'exploitation (172.045,02 EUR) et des charges financières (2.343.859,93 EUR) en 2008.

L'exercice précédent, les revenus financiers s'élevaient à 2.519.854,95 EUR. La majeure partie, à savoir 2.508.115,16 EUR, a été payée par le Fonds de participation pour rembourser les intérêts de l'emprunt de 63.000.000 EUR.

Le plan de relance du Gouvernement fédéral, dans le cadre duquel le Fonds de participation et le Fonds Starters se sont vus octroyer un rôle important, a prévu l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de 300 millions EUR par la SCRL Fonds Starters.

Ces fonds seront alloués au Fonds de participation le 9 mai 2009 afin de lui permettre de satisfaire notamment aux demandes de prêts relatives au nouveau produit, Initio, lancé le 1^{er} décembre 2008.

La grande différence par rapport aux autres produits du Fonds de participation réside dans le fait que le demandeur peut d'abord introduire sa demande au Fonds de participation. Dès qu'il y a accord de principe, le demandeur s'adresse à l'établissement bancaire de son choix pour demander un crédit afin de concrétiser son projet. Un accord préalable du Fonds de participation pour ce prêt subordonné simplifie l'analyse de l'établissement bancaire et l'encourage à donner une suite favorable à la demande.

Une modification de statuts a dû être réalisée pour que l'endettement maximal de la SCRL Fonds Starters puisse passer de 75 millions EUR à 375 millions EUR. Les conditions prévues dans l'arrêté royal du 23 décembre 2008 modifiant l'arrêté royal du 16 mai 2003 déterminant les modalités de création de la filiale de financement du Fonds de participation ont été ratifiées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2009 et par acte notarié.

L'AR du 23 décembre 2008 fixe les modalités de l'émission du deuxième emprunt obligataire du Fonds Starters. En bref, l'AR stipule ce qui suit : un emprunt obligataire de maximum 300.000.000 EUR d'une durée de 7 ans, avec garantie d'Etat, en obligations nominatives (seulement les personnes physiques) d'une valeur nominale de 500 EUR; pas de remboursement anticipé, sauf en cas de décès ; le taux d'intérêt n'est pas inférieur à celui des OLO correspondant à la durée convenue ; ni cotation en bourse ni marché secondaire. Notons également que la loi-programme du 8 avril 2003 prévoit une réduction d'impôts de 5% pour les personnes physiques, pour un montant maximum de 290 EUR et pour autant que les obligations aient été gardées 60 mois.

L'émission de l'emprunt obligataire sera lancée le 23.03.2009 et à cette fin, Fortis a été mandatée via un marché public. Fortis créera préalablement un syndicat. La période de souscription s'étend du 23 mars 2009 au 30 avril 2009. La date de paiement est le 8 mai 2009. Les comptes annuels sont établis conformément aux règles de la législation comptable belge. Les comptes annuels se clôturent sur un bénéfice de 2.508,33 EUR. Il est proposé de reporter ce résultat à l'exercice suivant. Ainsi, la perte à reporter s'élève à 1.702,34 EUR. Compte tenu de la perte reportée, le Conseil d'administration décide, conformément à l'article 96,6° du Code des sociétés, d'établir les comptes annuels selon le principe de continuité. Il n'y a pas de risques et d'incertitudes connus rencontrés par le Fonds Starters.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au 31/12/2008 (en 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Frais d'établissement	74	Capital et primes d'émission	130
Immo. Corporelles et Incorporelles		Plus-values	
Immo. financières	63.000	Réserves et résultats reportés	2
Créances	1.517	Provision pour risques et charges	
Placements de trésorerie		Dettes	64.459
TOTAL	64.591	TOTAL	64.591

FEDESCO

L'année 2008 s'est caractérisée par le développement opérationnel de Fedesco. En effet, nombre de mesures d'économie d'énergie proposées au Services Publics Fédéraux ont été abordées de manière transversale afin de viser une économie d'échelle en termes de coûts et de temps nécessaires à la coordination des différentes étapes d'études.

En 2008, Fedesco a signé 10 contrats pour un montant total de plus de 8 millions EUR. Ces engagements contractuels avec les SPF ont été permis grâce au principe de mise à disposition de crédits d'engagement déjà appliqué en 2007. Il est important de souligner l'apparition de nouveaux clients pour Fedesco. En effet, Fedasil et BOZAR ont sollicité en 2008 l'accompagnement de Fedesco pour la réalisation de leurs projets d'économie d'énergie. Cela s'est traduit par la réalisation de quick scan et d'études (en partie pour 2009).

Un plan d'investissement pluriannuel a cependant été approuvé par le Gouvernement permettant de fixer les objectifs de réalisations et de résultats à moyens termes. Les outils nécessaires - augmentation de la capacité d'emprunt, loi introduisant la création d'un contrat de gestion entre l'Etat et Fedesco - ont ainsi été initiés en vue de garantir à Fedesco de pouvoir remplir concrètement dans les années à venir son rôle de tiers investisseur. Le contrat de gestion devra remplacer la mécanique budgétaire et contractuelle mise en place les années précédente afin de diminuer la lourdeur administrative y liée, il constitue un des défis majeurs de l'année 2009.

Fedesco s'est également engagée en 2008 dans d'autres missions telles que la gestion des droits d'émission et le transfert de connaissance vers les autres niveaux de pouvoir fédérés et a renforcé son image en développant un plan de communication.

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2008

Lors de l'année 2008, Fedesco a réalisé la plupart des projets prévus dans les contrats conclus en 2007 et également une partie des services énergétiques contractés dans le courant de l'année 2008. Les mesures standards (Quick-Scans, monitoring énergétique automatisé, campagne de sensibilisation et service « Energy Care ») ont été réalisées ou mises à disposition. Seul l'outil informatisé de monitoring énergétique devra encore être finalisé en 2009.

L'inventorisation de données pertinentes pour 250 bâtiments a pu être finalisée et sert actuellement d'outil pour la réalisation des mesures standards. A titre d'exemple, ces données sont nécessaires afin de pouvoir envoyer un auditeur énergétique faire l'analyse des mesures d'économie d'énergie dans les bâtiments. L'installation d'un monitoring énergétique nécessite également des données de chaque bâtiment, ne fut-ce que l'historique des consommations. L'inventorisation permet de gagner du temps dans ces applications.

Un des projets d'installation de cogénération (palais de justice de Bruxelles) initiés en 2007 a permis d'aboutir en 2008 à la rédaction des cahiers spéciaux des charges. La Régie des Bâtiments a pris ce projet en main

Les projets d'installation de panneaux solaires ont quant à eux subi un certain retard dû entre autres aux incertitudes planant sur la capacité des toitures à supporter le poids supplémentaire des panneaux.

Enfin, 2008 a permis de valider les premières estimations d'économie d'énergie dans un bâtiment : les 123.000 EUR investis dans le bâtiment de la rue de la Régence ont déjà dégagé une économie de 100.000 EUR sur les années 2007 et 2008.

LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE

En ce qui concerne les résultats financiers de l'entreprise, le bilan montre à nouveau une perte à reporter. Cette situation est due au fait que 2008 a été une année chargée de développements permettant d'anticiper une charge de travail grandissante.

A noter tout de même que plus de 2 millions EUR de chiffre d'affaire ont été reportés à 2009. Ce qui assure une continuité des activités de l'entreprise.

PALAIS DES BEAUX-ARTS

1. ACTIVITÉ

Le Palais des Beaux-Arts, une société anonyme de droit public à finalité sociale, a pour but et poursuit activement la réalisation, l'élaboration et la mise en œuvre, de préférence sur le site du Palais des Beaux-Arts, d'une programmation culturelle pluridisciplinaire et intégrée, qui contribue au rayonnement européen et international de la Belgique fédérale, des Communautés et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette mission comprend :

- des productions culturelles spécifiques au Palais des Beaux-Arts, qui ne s'adressent pas exclusivement à l'une ou l'autre Communauté ;
- des coproductions dans les domaines visés au paragraphe précédent, en collaboration avec les sociétés, organismes et institutions ayant des objets sociaux similaires ;
- la mise à disposition des salles et de l'infrastructure du bâtiment à des sociétés, organismes et institutions développant une programmation culturelle qui leur est propre.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

L'année 2008, après la fin des travaux des salles et de la toiture du circuit Nord des expositions en 2007, a été une année d'utilisation maximale des infrastructures disponibles. Ce fut aussi l'année de mise en service de l'auditorium Paul Willems et le premier exercice de plein fonctionnement du BozarShop. Enfin, 2008 aura vu le démarrage de deux chantiers importants, à savoir la réfection des salles et de la toiture Sud des expositions et la construction du restaurant qui devrait voir le jour au cours de l'exercice 2009-2010.

Le nombre d'activités « front office » s'est élevé à 4.660 en 2008. En comptabilisant les activités non publiques, on relève 8.957 activités en 2008. Les activités back-office représentent quant à elle un volume de 4.297 activités. Les activités front office se répartissent à parts égales (1/3 ; 1/3 ; 1/3) entre :

- les activités spécifiques Bozar ;
- les coproductions ;
- les locations de salles.

Le projet a pris appui sur tous les secteurs culturels et artistiques, lesquels ont été développés en obéissant à un double impératif de qualité et de diversification.

Musique

Les quatre axes qui caractérisent les activités musicales ont été privilégiés : la fidélité à la musique classique et contemporaine, la diversité des musiques y compris celles du monde et le jazz, les découvertes de jeunes talents et les créations, tout ceci avec le souci constant de l'ouverture à tous les publics. Plus de 300 concerts ont été mis à l'affiche de l'institution comprenant de nombreuses coproductions avec les partenaires culturels, notamment l'ONB, La Monnaie, L'Orchestre Philharmonique de Liège, de Filharmonie van Vlaanderen, le Klara Festival ou encore Ars Musica.

Cinéma

Le cinéma a élargi son champ d'action en multipliant les activités destinées à un large public et en misant parallèlement sur l'expérimental historique. La Cinémathèque a occupé pour les derniers mois un espace provisoire, loué pour elle par le Palais des Beaux-Arts, en attendant sa réintégration en 2009 dans

des espaces dont la rénovation, pour la partie gros œuvre, a été prise en charge par le Palais des Beaux-Arts. Il faut souligner que le Palais a joué un rôle majeur dans ce projet de rénovation, aussi bien d'un point de vue logistique que par la mobilisation des moyens financiers.

Expositions

La programmation des expositions s'est effectuée pendant toute l'année à raison d'une permanence de quatre à six manifestations par période ; printemps, été, automne. L'art ancien et contemporain, les expositions thématiques et monographiques, les interventions d'artistes, l'architecture, la photographie... ont dominé l'année 2008, confirmant par là la tendance esquissée les années précédentes de réunir les publics les plus variés. Mettons d'emblée en exergue le choix d'expositions également tournées vers les publics les plus jeunes comme l'a été le projet It's Not Only Rock 'n Roll Baby confié au curateur français Jérôme Sans ainsi que la programmation de collection d'art contemporain de la chaîne de télévision Canvas.

Ajoutons également que 2008 a été résolument marquée du sceau de la diversité géographique par la programmation d'expositions aux univers culturels aussi divers que ceux de l'Islande, de la Palestine et de la Corée.

Par ailleurs, le Palais des Beaux-Arts a choisi comme chaque année de faire la part belle au patrimoine belge avec une exposition entièrement dédiée aux Trésors Anciens et Nouveaux de Wallonie demandée à Laurent Busine, mais aussi des projets confiés à Jan Fabre, Johan Muyle, et Eric Delayen, ou les collections du Musée de La Gravure de La Louvière (exposition autour du mouvement Cobra).

Danse, théâtre, littérature, transversalité...

La PBA mène en outre des projets basés sur une approche transversale. En 2008, l'Islande et la Corée ont ainsi été mises à l'honneur dans le cadre de projets intégrés. Pendant ces festivals, l'attention a pu être portée sur des cultures parfois mal connues. Dans cet esprit, notre approche ne s'est pas limitée à présenter des productions de danse ou de théâtre plus traditionnelles : les jeunes artistes contemporains ont pris une large part dans de tels projets.

Il n'est d'ailleurs pas toujours besoin d'un thème spécifique pour fonder notre approche transversale : la musique et la poésie, le film et la littérature, ou encore la mise en perspective d'une musique classique avec la vidéo, ont également été privilégiés.

Parallèlement, Bozar théâtre et Bozar littérature continuent à offrir une offre riche et diversifiée au public, notamment dans le cadre de la coopération avec « Jeudi-Lire » ou encore avec le théâtre du Rideau de Bruxelles.

Bozar Studio a consolidé le travail de l'équipe des guides et a lancé de nouveaux concepts originaux à l'attention des familles : les parcours découverte des expositions et du bâtiment, les visites guidées pour les enfants ou encore les fêtes d'anniversaires. Le projet de création d'un espace spécifique d'accueil pour Bozar Studio a par ailleurs fait l'objet des premières études.

Enfin, comme déjà évoqué, l'année 2008 a été marquée par l'ouverture du nouveau BozarShop à front de la rue Ravenstein. Cette activité commerciale est aussi un service car elle donne l'opportunité au public de compléter sa visite en lui proposant une offre en lien avec le projet de l'institution.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Bilan : 31/12/2008 (en 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	25.280.220,72	Capital et primes d'émission	23.098.051,24 109.106,34
Immo. financières	68.797,91	Plus-values	384.532,44
Créances	6.278.973,50	Réserves et résultats reportés	(5.223.345,94)
Placements de trésorerie	1.821.837,60	Subsides en capital	5.324.362,94
Valeurs disponibles	627.511,29	Provisions pour risques et charges	399.270,62
Comptes de régularisation	518.252,26	Dettes	9.572.260,60
		Comptes de régularisation	1.529.406,28
TOTAL	34.595.593,28	TOTAL	34.595.593,28

LOTÉRIE NATIONALE

1. ACTIVITÉ

La Loterie Nationale est chargée d'organiser, dans l'intérêt général et selon des méthodes commerciales, les loteries publiques, paris et concours dans les formes et selon les modalités fixées par le Roi, sur la proposition du ministre ayant les entreprises et les participations publiques dans ses attributions.

La Loterie Nationale est également chargée d'organiser, dans l'intérêt général et selon des méthodes commerciales, des jeux de hasard dans les formes et selon les modalités fixées par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, sur la proposition du ministre qui a les entreprises et les participations publiques dans ses attributions et du ministre de la Justice et après avis de la commission des jeux de hasard visée à l'article 9 de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs.

Les actes de la Loterie Nationale sont réputés commerciaux.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

En 2008, la Loterie Nationale a réalisé un chiffre d'affaires de 1,148 milliard EUR, une baisse de 1,89 % par rapport à l'année 2007, plus que probablement suite à la crise économique et financière qui s'est manifestée à partir de la deuxième partie de l'année.

Malgré la baisse de la vente et malgré l'augmentation de 17.647.060,00 EUR de la rente de monopole due au budget de l'Etat pour l'année 2008, la Loterie Nationale présente encore un résultat appréciable : en effet, le bénéfice de l'exercice 2008 à affecter (après impôts et après transfert de 750.000,00 EUR aux réserves immunisées dans le cadre des investissements tax shelter de l'entreprise) s'élève à 29.137.750,81 EUR (en 2007, le bénéfice à affecter, après impôts et après transfert du même montant aux réserves immunisées, était de 53.800.127,28 EUR, ce résultat étant positivement influencé par la reprise exceptionnelle d'une provision de 19.000.000 EUR).

En 2008, la société a prêté beaucoup d'attention :

- à une offre de jeux innovants et attrayants. Ainsi, le Keno a été rafraîchi, l'adaptation éventuelle du produit Euro Millions et le développement d'autres jeux communs ont été débattus intensément avec les partenaires internationaux, la modernisation indispensable du Lotto a été préparée et les efforts en vue du lancement de jeux interactifs ont été poursuivis. En outre – et ce avec succès – sept nouveaux produits à gratter ont été lancés et des produits « classiques », dont l'Astro et le Bingo, ont été renouvelés ;
- au projet « jeu responsable », visant à limiter au maximum les effets nuisibles que le jeu pourrait avoir sur des personnes vulnérables. Depuis le mois d'avril 2007, le slogan « Pour que le jeu reste un plaisir, fixez vos limites » est d'ailleurs imprimé au verso des billets à gratter ;
- au facteur de production le plus important, à savoir l'homme. Sans le précieux capital humain, la Loterie Nationale ne serait pas ce qu'elle est actuellement. Pour cette raison, durant l'exercice écoulé, la société a continué à moderniser de façon intense sa politique en matière de ressources humaines. Ces efforts seront bien entendu poursuivis dans le futur ;
- à l'informatique, en creusant les fondations d'un plan ICT pluriannuel dont l'impact se fera sentir pleinement à partir de 2010 ;
- à l'obtention d'un nouveau certificat WLA, une des exigences pour poursuivre la participation à Euro Millions. Au surplus, cette certification sera sans aucun doute de nature à renforcer la confiance des joueurs et des partenaires en la Loterie Nationale ;
- à l'implémentation accélérée du projet SAP en vue d'une automatisation poussée du processus d'achat et d'une plus grande transparence et fiabilité de la comptabilité analytique ;
- à une campagne de sensibilisation en matière d'économie d'énergie.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

au 31 décembre 2008 (en 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	27.256	Capital & primes d'émission	120.000
Immo. financières	17.860	Réserves et résultats reportés	74.344
Créances	9.396	Provisions pour risques et charges	23.426
Placements de trésorerie	449.929	Dettes	270.180
Comptes de régularisation	24.099	Comptes de régularisation	40.590
TOTAL	528.540	TOTAL	528.540

FONDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DURABLE

1. ACTIVITÉ

La mission et les objectifs du Fonds sont clairement repris, d'une part, dans les dispositions légales, et, d'autre part, dans les statuts de la société. Plus précisément, le Fonds de l'économie sociale et durable a pour objet « toute forme d'interventions au bénéfice d'activités relevant de l'économie sociale et notamment la prise de participations et/ou des prêts ».

Pour réaliser cet objectif, le Fonds dispose d'un montant maximal de 75 millions EUR, obtenu par des crédits ou par l'émission d'un emprunt obligataire avec garantie de l'Etat et pour une durée maximale de cinq ans.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

L'objectif d'investissement est atteint.

Au cours de l'année 2008, le Fonds de l'économie sociale et durable s'est engagé dans 85 dossiers, ce qui représente un montant de 15,2 millions EUR en financements acceptés. Fin 2008, le Fonds de l'économie sociale et durable avait accordé 50 millions en crédits et participations à des sociétés et organisations issues de l'économie sociale et durable. Le Fonds de l'économie sociale et durable atteint donc son objectif d'investissement, à savoir investir 70% des moyens provenant de l'emprunt obligataire dans l'économie sociale et durable.

Grâce au Fonds de l'économie sociale et durable un bon nombre de nouveaux projets a été lancé qui, sans lui, n'aurait jamais vu le jour. Ces projets présentaient un risque trop élevé ou n'avaient pas accès à un financement régulier.

Pour cela, le Fonds de l'économie sociale et durable opère en cofinancement avec les financiers solidaires que sont Hefboom, Crédal, Sowecsom, Trividend et la banque Triodos. Une collaboration qui s'est montrée fructueuse.

3. LE RÉSULTAT 2008

Le compte de résultat a été clôturé avec une perte de 1,1 million EUR. Ce montant correspond à celui repris dans le plan financier établi à la création.

1,2 million EUR de charges sont à imputer aux dévalorisations latentes des fonds d'investissement toujours en possession du Fonds de l'économie sociale et durable

Moment important en 2008 : le refinancement de l'emprunt obligataire.

Le Fonds de l'économie sociale et durable, pour financer son activité, avait conclu un emprunt obligataire de 75 millions EUR garanti par l'Etat. La publication de la Loi-programme du 8 juin 2008, instaure l'extinction de l'activité de financement du Fonds de l'économie sociale et durable. C'est pourquoi il a été décidé de rembourser l'emprunt obligataire à la date d'échéance par le biais d'un crédit bancaire.

Depuis le 1er janvier 2009, la tâche du Fonds de l'économie sociale et durable est limitée à la gestion de l'encours de son portefeuille d'investissements. Cette réduction des activités du Fonds fédéral s'explique par la publication de la Loi-programme du 8 juin 2008 qui précise qu'à partir du 1er janvier 2009 « l'activité du Fonds de l'Economie Sociale et Durable se limitera à la gestion des crédits et des participations octroyés ou décidé[s] avant cette date. »

Ceci revient à dire que dès 2009 le Fonds de l'économie et sociale ne pourra plus accepter de nouveaux financements au profit des sociétés de l'économie sociale et durable.

4. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Bilan au 31/12/2008 (en 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	2	Capital & primes d'émission	8.406
Immo. financières	36.404	Plus-value	0
Créances	38	Réserves & rés. reporté	-3.676
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	27.940	Provisions	0
Compte de régularisation	583	Dettes	60.213
		Compte de régularisation	24
TOTAL	64.968	TOTAL	64.968

LA POSTE

1. ACTIVITÉ

La Poste fournit des services nationaux et internationaux dans le domaine du courrier, en ce compris l'enlèvement, le transport, le tri et la distribution de courrier, d'imprimés, de journaux, ainsi que de documents adressés ou non adressés. Elle fournit des services bancaires et financiers et assume des activités d'intérêt public pour le compte de l'Etat.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

La troisième directive postale 2008/6 du Parlement et du Conseil européen a été adoptée le 20 février 2008 et publiée le 27 février 2008. Cette directive comprend la libéralisation totale au 1er janvier 2011 avec application du principe de réciprocité, la possibilité de régimes de licences et de choisir entre différents mécanismes de financement du service universel.

Le 19 décembre 2008, le Conseil des Ministres belge a arrêté une série de principes importants tel que la désignation de La Poste comme prestataire unique du service universel pour l'ensemble du territoire, le financement exclusif par l'Etat, l'interdiction de recourir à des indépendants et la réglementation pour les nouveaux arrivants.

Au 1er janvier 2008, La Poste a mis en œuvre une nouvelle structure de management en vue de renforcer l'attention que l'entreprise porte à ses clients. Cette nouvelle structure se compose de trois unités commerciales (Enterprise – Residential – International) et de deux unités de support (Mail & Parcels Operations – Service Operations). Les autres départements (Finance – Ressources humaines – Legal – Internal Audit – Communication externe) conservent leurs tâches en tant qu'unité d'appui.

En 2008, le déploiement du tri automatisé par tournées de distribution a eu lieu dans les centres de tri ainsi que la poursuite de la réorganisation du Back-office.

Le réseau Retail se constitue actuellement de 1 354 points de vente. Durant l'année, 236 Points Poste ont été ouverts (et 25 fermés) pour atteindre un total de 558. Ils remplacent les 217 bureaux de poste entièrement détenus par La Poste qui ont fermé en 2008. La conversion des bureaux de poste et Point Poste permet le maintien d'une présence postale partout dans le pays, tout en optimisant la structure de coût afin de garantir la viabilité financière et commerciale du réseau.

Par l'intégration des activités Taxipost et Kilopost au sein de La Poste SA, un département « paquets » est né ayant le volume critique nécessaire, compétitif, rentable et viable.

Suite à l'acquisition par La Poste des 50% détenues par Belgacom dans la société Certipost SA, La Poste possède 100% des parts de Certipost SA. Cette acquisition permet à La Poste de

regrouper ses divers services de gestion de documents en une offre de produits cohérente.

Le 1^{er} avril 2008, Post Danmark A/S et Posten AB ont fait part de leur intention de fusionner. La fusion de ces deux sociétés n'a pas directement d'impact sur La poste, étant donné que ses actionnaires publics et privés restent parties prenantes dans les accords existant entre actionnaires.

Le 2 février 2009, Post Danmark a sollicité auprès de l'Etat Belge l'autorisation de transférer les parts détenues par Post Danmark (via Post Invest Europe S.a.r.l.) à CVC Capital Partners.

L'année 2008 se clôture par un bénéfice après impôts de 180.7 millions EUR, en amélioration par rapport à 2007. Cette augmentation trouve son origine dans l'amélioration du résultat opérationnel (+ 24.8%) et une diminution des charges exceptionnelles (- 81.2%).

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Bilan au 31 décembre 2008 (en 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	536.785	Capital & primes d'émission	783.780
Immo. financières	287.112	Plus-values	76
Créances	560.704	Réserves et résultats reportés	142.595
Placement de trésoreries et valeurs disponibles	1.284.007	Provisions pour risques et charges	330.700
Autres actifs	36.195	Dettes	1.356.229
		Autres passifs	91.423
TOTAL	2.704.803	TOTAL	2.704.803

CREDIBE

1. ACTIVITÉ

CREDIBE gère diverses activités et actifs, notamment une participation financière dans Stater Belgium SA, mais aussi un portefeuille de créances chirographaires, des contrats de mobilisation de créances hypothécaires, quelques dettes à court terme et risques (contentieux et litiges divers) ainsi qu'un immeuble de bureaux.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

Courant 2008 CREDIBE a poursuivi activement la gestion de ses actifs résiduels et réglé divers litiges en cours. En collaboration avec Stater Belgium, à qui CREDIBE a cédé la gestion back-office de ses dossiers

hypothécaires, quelques « gros » dossiers contentieux ont été réglés, réduisant fortement l'exposition de CREDIBE dans le portefeuille contentieux résiduel. Nos efforts communs ont induit une amélioration de notre politique de récupération sur le portefeuille de créances chirographaires ainsi que la recherche de nouveaux clients pour Stater Belgium.

C'est aussi dans cette optique qu'il faut replacer, notamment, la gestion de nos archives ainsi que les négociations et la gestion des procédures administratives relatives aux transformations de l'immeuble de la rue de la Loi à Bruxelles.

L'effectif est resté stable tout au long de l'année. Sept (7) personnes (ETP) étaient occupées par la société, en 2008 et deux (2) personnes détachées, faisant toujours partie de l'effectif élargi.

Le résultat courant de l'année 2008 est de 3.261.068,27 EUR, provenant essentiellement des recettes du portefeuille créances chirographaires, des contrats de mobilisation de créances hypothécaires, des revenus locatifs et financiers.

Les provisions couvrant essentiellement les risques inhérents aux litiges judiciaires en cours, aux honoraires relatifs à de gestion des mainlevées, aux coûts des travaux à entreprendre à l'ensemble immobilier de la rue de la Loi à Bruxelles ont été partiellement prélevées à concurrence de 463.870,93 EUR.

Après imputation de coûts exceptionnels – provisions immobilières, frais de mainlevées hypothécaires, contentieux juridiques – s'élevant à 771.084,60 EUR et d'impôts de 197.274,18 EUR, le résultat net de l'exercice 2008 s'élève à 2.756.580,42 EUR.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'affecter le montant du résultat de cet exercice comptable à concurrence de 2.500.000,00 EUR à la distribution d'un dividende et de reporter le surplus.

Participation financière dans la SA Stater Belgium.

Stater BV n'a pas levé son option d'achat qui est venue à terme le 31/12/2008.

Les deux actionnaires ont donc retrouvé leur pleine initiative.

Perspectives pour 2008 et événements importants après clôture de l'exercice.

CREDIBE poursuivra en 2009, avec un nombre stable de personnes occupées, une politique de gestion et de réalisation, à leurs valeurs optimales, des actifs résiduels.

La rénovation des bâtiments abritant le siège social de CREDIBE, rue de la Loi à Bruxelles sera entamée en vue d'une réaffectation à usage mixte. Les travaux devraient être terminés fin 2010.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Bilan au 31/12/2008 (en 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	3 323	Capital & primes d'émission	816
Immo. financières	1 955	Plus-value	248
Créances	3 277	Réserves & rés. reporté	58 939
Placements de trésorerie	69 951	Provisions pour risques et charges	14 884
Compte de régularisation	872	Dettes	4 491
TOTAL	79 378	TOTAL	79 378

ROYAL PARK INVESTMENTS

1. GÉNÉRALITÉS

Royal Park Investments (RPI) a été constituée le 20 novembre 2008 par Fortis Brussels (614 actions) et Fortis Utrecht (1 action). RPI a été dotée d'un capital de 61.500 EUR représenté par 615 actions.

A l'occasion de l'assemblée générale du 28 novembre 2008, la SFPI a souscrit à une augmentation de capital de la RPI à concurrence de 184.500 EUR et s'est vu attribuer 1.845 actions de RPI, soit 75% du capital.

Depuis fin 2008, le capital de RPI s'élève à 246.000 EUR représenté par 2.460 actions et elle a pour seul actif des liquidités.

Le premier exercice social de RPI sera clôturé au 31 décembre 2009 et la société n'a donc pas encore établi de comptes annuels à ce jour.

RPI a vocation à être le véhicule d'acquisition d'instruments de crédit structurés en vertu du Protocole signé le 10 octobre 2008 entre BNP Paribas, la SFPI et différentes sociétés du groupe Fortis, tel que modifié par les avenants datés des 27 février et 12 mars 2009 [qui ont été mis en œuvre dans le courant du mois d'avril].

KBC GROUPE

1. ACTIVITÉ

KBC est un groupe de bancassurance intégré desservant principalement des clients retail, private banking en de PME. Le groupe occupe des positions dominantes sur ses marchés domestiques que sont la Belgique et l'Europe centrale et orientale où il met l'accent sur la bancassurance retail, la gestion de fortune et les services aux entreprises. En outre, il déploie aussi ses activités de private banking et de services aux entreprises dans une sélection de pays européens. Dans le reste du monde, il suit une politique de présence sélective dans certains pays ou régions.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

Le groupe a accusé en 2008 une perte nette de 2,5 milliards EUR à la suite de la crise financière et, en particulier, des réductions de valeur sur le portefeuille de crédits structurés, le portefeuille d'actions et les banques américaines et islandaises en difficulté.

En base sous-jacente (c'est-à-dire abstraction faite de l'impact direct de la crise financière et d'autres éléments exceptionnels), le résultat net s'élève à +2,3 milliards EUR, en recul de 28% par rapport à 2007.

Les revenus nets d'intérêts se sont maintenus à un bon niveau (+10% en base sous-jacente). Les primes d'assurances dommages ont augmenté de 4% à périmètre comparable et le ratio combiné de ces activités s'est inscrit à un excellent niveau de 95%. La crise financière s'est toutefois soldée par une hausse notable des réductions de valeur sur le portefeuille d'actions (1,1 milliard EUR avant impôts en 2008, contre 75 millions EUR en 2007) et sur les investissements structurés (4 milliards EUR en 2008, contre 200 millions EUR en 2007). Les provisions pour crédits ont également augmenté, provoquant une hausse du ratio de pertes sur crédits de 13 à 70 points de base (46 points de base abstractions faite des réductions de valeur sur les banques américaines et islandaises en difficulté). La crise a en outre entraîné une baisse des ventes de fonds d'investissement et d'assurances vie de branche 23 et, par conséquent, une diminution des revenus nets de commissions (-18% en base sous-jacente).

Les charges se sont maintenues au même niveau que l'exercice précédent à périmètre comparable, notamment en raison de la baisse des rémunérations du personnel liées au résultat, et cela malgré l'inflation, l'extension des réseaux d'agences en Europe centrale et orientale et la constitution de provisions pour restructuration. Le ratio charges/produits sous-jacent s'est établi à 64%. Au sein du groupe, des mesures supplémentaires sont en outre mises en œuvre pour réaliser des économies additionnelles et réduire le profil de risque, et cela sans compromettre les revenus.

L'Europe centrale et orientale reste le principal moteur de croissance du groupe, avec un rebond de 7% du bénéfice net sous-jacent. La contribution des autres divisions au bénéfice sous-jacent a baissé (Belgique -16%, Merchant Banking -57% et European Private Banking -24%).

En base organique, les dépôts ont progressé de 2% en 2008 et le portefeuille de crédits a augmenté de 8%. Les réserves Vie en cours sont quasiment restées inchangées.

La solvabilité a été renforcée par le biais d'une transaction avec l'Etat belge en décembre 2008 et avec le gouvernement flamand en janvier 2009. A la fin 2008, le ratio Tier 1 pro forma (y compris l'effet des deux transactions) des activités bancaires s'élevait à 11,2% et le ratio de solvabilité des activités d'assurances se montait à 188%.

3. PERSPECTIVES 2009

Nul ne sait jusqu'à quand l'onde de choc de la crise secouera les marchés.

Maintes prévisions quant à l'ampleur et aux conséquences de la crise ont en tout cas vite été rattrapées par la réalité. 2009 s'annonce donc plus que probablement comme une année difficile. Le changement de comportement des investisseurs érode, entre autres, nos revenus de commissions et la pression ne diminuera qu'à la faveur d'un regain de confiance. En outre notre résultat reste fort sensible aux fluctuations des cours des actions et il ne fait guère de doute que la dégradation de l'économie réelle gonflera les pertes sur crédits ce qui, vu les pertes particulièrement faibles des dernières années, ne surprendra personne. De toute manière, le contexte financier dans lequel nous opérons sera fort différent à l'avenir. La Belgique, notre base domestique, est d'ailleurs un bon exemple des changements du paysage financier auxquels nous assisterons sous peu. Nous devons donc prendre les mesures qui s'imposent – nous avons déjà d'ailleurs commencé – afin de nous repositionner et de nous renforcer dans notre nouvel environnement, en continuant de bâtir sur les fondations les plus précieuses à notre disposition.

Concrètement, cela signifie que plus que jamais, nous nous concentrerons sur une croissance contrôlée de nos actifs, que nous limiterons sévèrement les coûts et que nous évaluerons nos activités non stratégiques.

DEXIA

1. ACTIVITÉ

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger :

- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, de quelque manière que ce soit, de toutes participations dans des sociétés ou toutes autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, existantes ou à constituer, qui exercent des activités d'établissement de crédit, d'entreprises d'assurance ou de réassurance ou qui exercent des activités financières, industrielles, commerciales ou civiles, administratives ou techniques, de même que de toutes sortes d'actions, d'obligations, de fonds publics et tous autres instruments financiers de quelque nature que ce soit ;
- la fourniture de services d'assistance ou de gestion administrative, commerciale et financière et l'accomplissement de tous travaux d'étude au bénéfice de tiers et en particulier au bénéfice de sociétés et autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation, de même que la fourniture de prêts, avances, garanties ou cautions, sous quelque forme que ce soit ;
- l'accomplissement de toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles, en ce compris l'acquisition, la gestion, la location et la cession de tous biens mobiliers et immobiliers, qui se rapportent directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

L'année 2008 a été marquée par une crise grave et profonde qui a balayé les marchés financiers et qui a lourdement affecté Dexia. Une trop grande exposition aux risques du marché américain a fragilisé la confiance des opérateurs de marché dans la solidité de notre banque et la contraction du marché interbancaire a conduit, fin septembre, à une crise aiguë de liquidité. Les actionnaires et les États français et belge ont participé à hauteur de 6,0 milliards EUR à l'augmentation de capital de Dexia annoncée le 30 septembre 2008 afin de rétablir la solvabilité du groupe. Par ailleurs, le 9 octobre 2008, les États français, belge et luxembourgeois ont accordé leurs garanties notamment à certaines nouvelles émissions, afin d'assurer la liquidité du groupe.

Le groupe a lancé un plan de transformation qui s'articule autour de trois axes fondamentaux pour l'avenir de Dexia : la réduction du profil de risque du groupe (avec entre autres la vente planifiée de FSA Inc.), la priorité donnée aux clients et métiers historiques et l'adaptation de la structure de coûts.

Le groupe a subi une perte nette de 3.326 millions EUR au titre de 2008. Suite à ce résultat, le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale de ne pas verser, à titre exceptionnel, de dividende 2008 aux actionnaires. Le résultat de Dexia SA s'élève à 845 millions EUR.

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Bilan au 31/12/2008 (en 000 EUR) après affectation du résultat sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

ACTIF		PASSIF	
Frais d'établissement Immo.	8.760	Capital & primes d'émission	21.706.688
Corporelles et Incorporelles	5.657		
Immo. financières	28.354.110	Plus-values	0
Créances	71.766	Réserves et résultats reportés	2.758.093
Placements de trésorerie	183	Provisions pour risques et charges	21.213
Valeurs disponibles	24.360	Dettes Comptes de régularisation	3.994.907 31.899
Comptes de régularisation	47.964		
TOTAL	28.512.800	TOTAL	28.512.800

ETHIAS FINANCE

1. ACTIVITÉ

Ethias Finance a été constituée le 7 octobre 2008 avec pour objet social le financement d'entreprises d'assurances et d'établissements de crédit. Cet objet social a été étendu à la suite de la réorganisation du groupe Ethias dans son ensemble.

2. RAPPORT D'ETHIAS FINANCE

Ethias Finance était détenue, lors de sa constitution, par les associations d'assurances mutuelles Ethias Droit Commun et Ethias Accidents du Travail. Elle était dotée d'un capital de 25 millions EUR.

Pour faire face aux événements exceptionnels liés à la crise financière ayant fortement dégradé les états financiers des Associations d'Assurances Mutuelles Ethias, il a été décidé de procéder à une réorganisation en profondeur des entités du groupe Ethias afin de permettre un apport de capital supplémentaire à ces sociétés.

La SA Ethias, filiale d'Ethias Finance, a repris la quasi-totalité des activités des Associations d'Assurances Mutuelles Ethias (à l'exception de l'activité « Accident du Travail secteur public »).

Ethias Finance dispose depuis février 2009 d'un capital social de 2 milliards EUR. L'actionnariat se compose des autorités publiques (Fiwapac pour la Région Wallonne, SFPI pour l'Etat belge et la Région Flamande) détenant chacune 25% + 1 action, le solde (25% -3 actions) étant détenu par l'Association d'Assurances Mutuelles Ethias Droit Commun. L'augmentation de capital de 1,5 milliard EUR, souscrite par les pouvoirs publics était une mesure de sauvetage du groupe Ethias, lui permettant de se mettre en conformité avec les exigences réglementaires. Le solde (500 millions EUR) représente la valeur conventionnelle des apports d'activités.

Un pacte d'actionnaire (« Shareholders' Agreement ») a été conclu en date du 13 février 2009 entre Ethias Finances, Ethias SA, Ethias Droit Commun et les investisseurs qui ont souscrit aux 1.500.003 actions préférentielles. Il règle notamment les modalités de distribution de dividendes ainsi que les conditions liées aux actions préférentielles émises.

Ces événements étant intervenus début de l'année 2009, ils ne sont pas intégrés dans le bilan présenté ci-dessous, lequel est établi au 31/12/2008.

3. BILAN ABRÉGÉ D'ETHIAS FINANCE

Comme indiqué dans l'acte constitutif d'Ethias Finance, la première clôture des comptes aura lieu le 31 décembre 2009.

FORTIS BANQUE

1. ACTIVITÉ

Fortis Banque offre une gamme complète de services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux clients institutionnels, par ses propres canaux ainsi qu'avec la collaboration d'autres partenaires. La banque jouit d'une forte présence sur le marché européen de la banque de détail, où elle mène ses activités par différents canaux de distribution. Elle propose des services financiers aux entreprises, aux institutions et aux particuliers fortunés et développe des solutions intégrées à l'intention des entreprises et des entrepreneurs. Fortis Banque emploie 37.000 personnes, dont près de 18.000 en Belgique.

Depuis le 10 octobre 2008, Fortis Banque est une entité juridique qui ne fait plus partie du holding Fortis coté (Fortis SA/NV et Fortis NV). Les transactions menant à la vente des activités bancaires à plusieurs Etats à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre 2008 ont profondément modifié le périmètre d'activités et l'actionnariat de Fortis Banque. Depuis le 31/12/2008, Fortis Banque est détenue à 99,93 % par l'Etat Belge, via la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), l'Etat luxembourgeois détenant 49,9% de BGL, la principale filiale luxembourgeoise de Fortis Banque. Les activités néerlandaises de Fortis Banque (y compris sa participation dans ABN AMRO) ont été vendues à l'Etat néerlandais.

En 2008, Fortis Banque s'articulait autour de quatre activités (business lines) : Retail Banking, Asset Management, Private Banking et Merchant Banking. Retail Banking propose des services financiers aux particuliers, aux travailleurs indépendants, aux professions libérales et aux petites entreprises. Fortis Investments ('FIM') est le gestionnaire d'actifs de Fortis Banque. Son encours d'actifs sous gestion s'élève à 170 milliards EUR. Private Banking propose des solutions intégrées et internationales de gestion d'actif et de passif à des particuliers fortunés, leurs entreprises et leurs conseillers. Merchant Banking propose des produits et services financiers sur mesure aux entreprises de tailles moyennes à vocation européenne, ainsi qu'aux grandes entreprises et clients institutionnels avec une attention particulière sur l'Europe et certaines régions d'Amérique du Nord et d'Asie.

2. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ

L'année 2008 a été tumultueuse et, à l'instar de nombreux autres établissements financiers, Fortis Banque a été confrontée à une crise financière systémique aux proportions inédites. Les activités opérationnelles et financières de Fortis Banque ont été particulièrement affectées en 2008 par le projet d'intégration des activités d'ABN AMRO acquises en 2007, qui a utilisé des ressources et des compétences substantielles. Ce projet a pris fin brutalement début octobre 2008 au moment où Fortis Banque a dû faire l'objet d'une restructuration avec l'assistance des Etats belge, luxembourgeois et néerlandais, suivie de négociations avec BNP Paribas en vue d'une prise de participation majoritaire dans Fortis Banque.

Au 31 décembre 2008 les résultats consolidés de Fortis Banque dégageaient une perte nette de 20,6 milliards EUR. Les résultats non consolidés de Fortis Banque montraient une perte nette de 20,2 milliards EUR en 2008.

L'évolution défavorable des résultats découle essentiellement de l'impact de l'acquisition en 2007, puis de la cession en 2008, d'ABN AMRO (cette cession faisant partie des transactions de restructuration de Fortis Banque de septembre et octobre 2008), des provisions supplémentaires sur le portefeuille de crédits structurés et des répercussions de la crise économique sur les activités liées au marché, des pertes sur le portefeuille d'obligations et d'actions, et des dépréciations d'actifs d'impôts différés.

Le total bilantaire consolidé de Fortis Banque s'élevait au 31 décembre 2008 à 587 milliards EUR, une baisse de 180 milliards EUR (24%) par rapport au 31 décembre 2007. Cette évolution s'explique par la déconsolidation de Fortis Bank Nederland (Holding) (111 milliards EUR) et l'évolution sous-jacente du bilan de Fortis Banque hors FBN(H) (69 milliards EUR). Le total bilantaire non-consolidé de Fortis Banque s'élevait au 31 décembre 2008 à 477 milliards EUR.

Le conseil d'Administration a proposé à l'assemblée générale des actionnaires de mai 2009 de ne pas distribuer de dividende pour l'année 2008.

Immédiatement après les transactions de septembre et octobre 2008, la direction de Fortis Banque a lancé un programme destiné à restaurer la confiance des clients, à renforcer sa trésorerie, à maintenir des coefficients de solvabilité sains et à gérer des revenus récurrents tout en limitant leur volatilité. Pour y parvenir, la banque a notamment décidé de réduire ses prêts à l'extérieur du Benelux, de couvrir ses positions sur les options de taux d'intérêt et à vendre une partie importante de son portefeuille d'actions.

Le rapport annuel de Fortis Banque est disponible via le lien suivant : http://www.fortisbank.com/fr/debtinvestors/annual_reports.asp

3. BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Les données ci-après sont basées sur les comptes annuels non-consolidés 2008 de Fortis Banque, préparés en conformité de l'arrêté Royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des institutions de crédit.

Bilan après répartition du résultat au 31 décembre 2008 en milliers EUR :

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	1.022.224	Capital & primes d'émission	29.650.932
Immo. financières	11.840.675	Plus-values	1.008.723
Créances	234.163.329	Réserves et résultats reportés	(17.878.333)
Placements de Trésorerie	606.929	Provisions pour risques et charges	499.516
Autres actifs	229.381.484	Autres Passifs	463.733.803
TOTAL	477.014.641	TOTAL	477.014.641

DONNÉES RELATIVES AUX SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE QUI N' ONT PAS TRANSMIS DE RAPPORT D'ACTIVITÉS

SPOT IMAGE

BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Bilan : 31/12/2008 (en 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	12.667	Capital & primes d'émission	6.624
Immo. financières	11.335	Réserves et résultat reportés	35.947
Créances et stocks	32.340	Résultat de l'exercice	11.422
Trésorerie placement et disponibilités	47.336	Provisions pour risques et charges	2.504
Compte de régularisation	3.386	Dettes	50.138
		Compte de régularisation	389
TOTAL	107.074	TOTAL	107.074

FLAGEY

BILAN ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ

Bilan : 31/12/2008 (en 000 EUR)

ACTIF		PASSIF	
Immo. Corporelles et Incorporelles	32.421	Capital et primes d'émission	23.402
Immo. financières	0	Réserves	0
Créances et stocks	697	Résultat reporté	(10.183)
		Subsides en capital	5.350
Trésorerie placement et disponibilités	498	Provisions pour risques et charges	0
Comptes de régularisation	73	Dettes	15.119
		Comptes de régularisation	0,5
TOTAL	33.689	TOTAL	33.689



SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT ■ FEDERALE PARTICIPATIE- EN INVESTERINGSMAATSCHAPPIJ

AV. LOUISE 54 BTE 1
1050 BRUXELLES

WWW.SFPI.BE